

# RAPPORT ANNUEL

> 2012



Rapport du Conseil d'Administration  
présenté à l'assemblée générale ordinaire  
du 27 mai 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. Chiffres clés	3
2. La SABAM	9
3. Mot du président et du directeur général	13
4. Faits marquants de l'année 2012	21
5. Tableau des flux financiers	25
6. Les Perceptions	33
7. Les Répartitions	45
8. Rapport financier	59
9. Composition du Conseil d'Administration et du Management	101
10. Rapports du commissaire	103
11. Rapport d'activités du Comité d'Audit	107
12. Glossaire	111

**Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs**

« SABAM »

S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social : rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.SABAM.be>

TVA : BE-0402.989.270 RPM

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6



# 1. CHIFFRES CLÉS

Une augmentation de 3,6% du chiffre d'affaires, une diminution des frais nets de 8% et une augmentation de 7,2% des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2012.

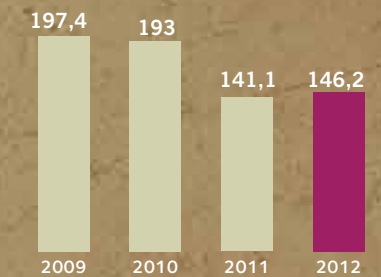
## LA SABAM EN QUELQUES CHIFFRES :

- Chiffre d'affaires 2012 : **146.173.299 €**
- **98,3 millions €** payés aux ayants droit en 2012
- **71%** des droits nets 2011 ont été payés en 2011 et 2012
- Pourcentage des frais nets <sup>1</sup> : **17,86%**
- Pourcentage des frais bruts <sup>2</sup> : **21,44%**
- **38.171** associés
- **43,7 millions** d'œuvres représentées
- Effectif : **290,3** équivalents temps plein au 31 décembre 2012

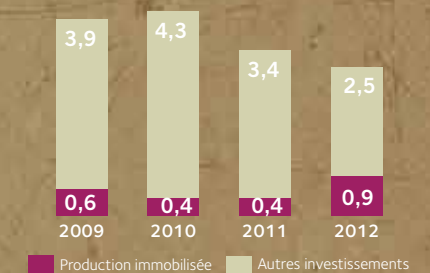
<sup>1</sup> Après déduction des produits financiers nets sur placements droits d'auteur

<sup>2</sup> Après déduction des produits financiers nets sur patrimoine propre

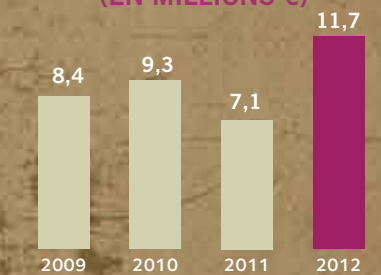
### CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS €)



### INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS €)



### PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIONS €)

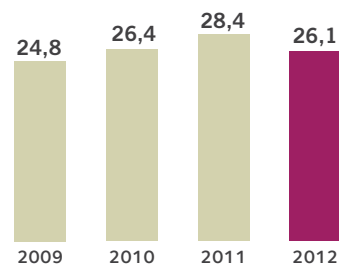


## LES CHARGES NETTES

Les charges nettes diminuent de 8% en 2012 pour atteindre 26,1 millions €.

En 2012, la diminution des coûts nets est principalement due à la baisse enregistrée au niveau des coûts liés aux services et biens divers, aux rémunérations, aux amortissements et aux charges financières ainsi qu'à la hausse substantielle des produits financiers sur placements des droits d'auteur déduits des charges.

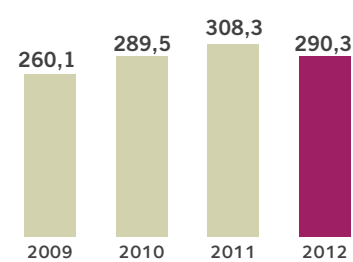
**FRAIS NETS  
(EN MILLIONS €)**



## LE PERSONNEL

A la clôture de l'exercice, la SABAM comptait **290,3 équivalents temps plein (ETP)**.

**EFFECTIF  
(ETP)**



## CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions € sauf indication contraire)

	2012	2011	2010	2009
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION (SELON MODÈLE BNB)</b>				
Perceptions droits d'auteur	146,2	141,1	193,0	197,0
Produits financiers	11,7	7,1	9,3	8,4
Frais d'exploitation	35,3	37,2	37,3	43,0
<b>RÉSULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS) (cf. page 26) <sup>(1)</sup></b>				
Recettes nettes	140,4	135,0	185,5	191,3
Frais nets	26,1	28,4	26,4	24,8
Droits nets à répartir	114,2	106,6	159,1	166,5
<b>STRUCTURE BILANTAIRE</b>				
Fonds propres	3,2	2,0	2,2	2,5
Fonds de roulement net <sup>(2)</sup>	-3,7	-4,5	-3,8	4,9
<b>CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS</b>				
Cash-flow net courant <sup>(3)</sup>	134,0	112,6	164,9	180,6
Amortissements	3,6	3,8	3,7	2,9
Investissements	3,4	3,8	4,7	4,5
Personnel (converti temps plein)	290,3	308,3	289,5	260,1
<b>RATIOS (%)</b>				
Pourcentage des frais <sup>(4)</sup>	18,6%	21,0%	14,2%	12,9%

(1) Après prélèvement du Fonds social

(2) Actifs circulants - dettes

(3) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

(4) Frais nets/recettes nettes

## LES RECETTES

Les perceptions de droits d'auteur enregistrent en 2012 une progression de 3,6% par rapport à 2011 grâce aux excellents résultats des rubriques 'droits d'exécution publique de la musique' et 'droits provenant de l'étranger', lesquelles alimentent plus de la moitié de notre chiffre d'affaires.

Les droits d'exécution publique de la musique augmentent de pratiquement 6%, essentiellement grâce aux concerts.

Après avoir progressé de 8% en 2011, les droits en provenance de l'étranger ont augmenté de plus de 14% en 2012, principalement au niveau des arts visuels et des droits d'exécution musicale, ce qui confirme le succès croissant de nos auteurs à l'étranger.

La diminution des perceptions auprès des médias se poursuit (-2,6% en 2012), en particulier auprès des diffuseurs publics subissant des contraintes budgétaires défavorables à notre secteur d'activités, tandis que la rubrique 'diffuseurs payants' progresse suite aux récupérations de droits des années précédentes.

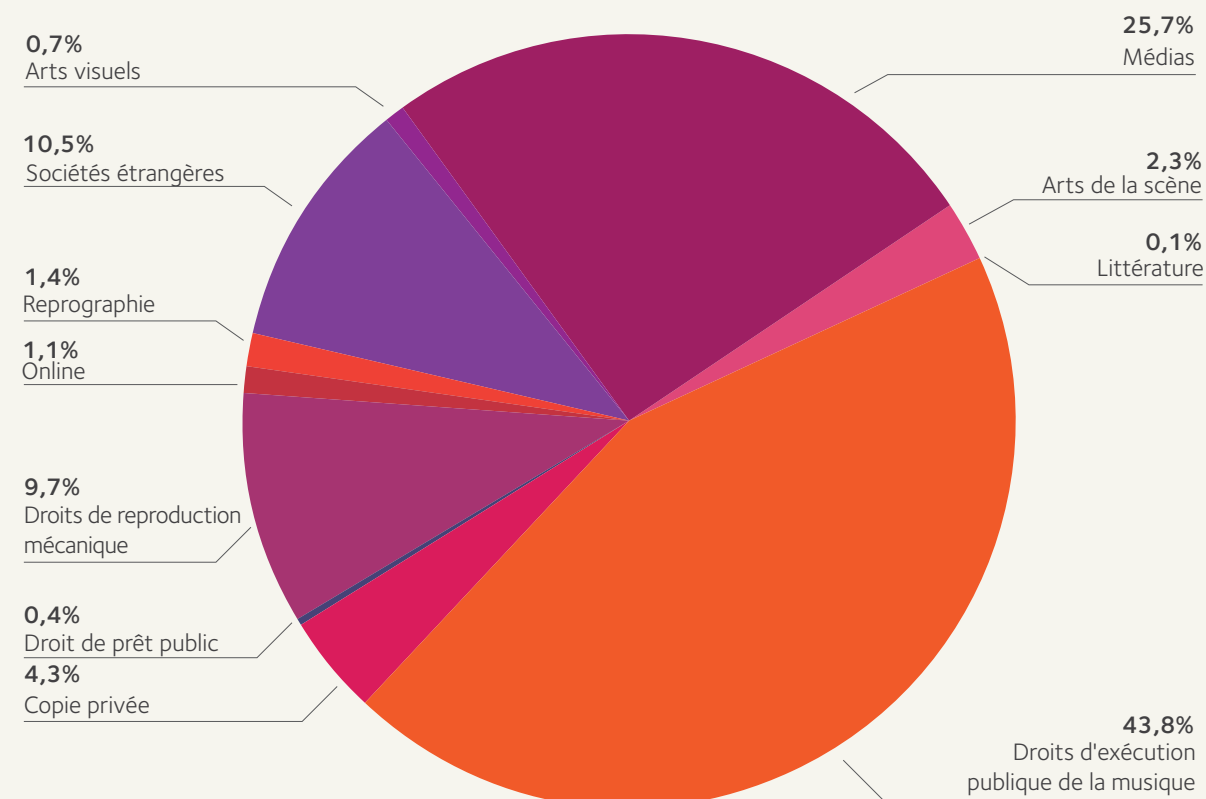
La baisse continue des droits de reproduction mécanique a été limitée en 2012 (-7,4%). Les



perceptions centralisées relatives aux ventes de disques en Belgique ont progressé de plus de 15% alors que le marché belge de la musique physique a diminué de 16% en 2012. Il est à noter que le marché global des perceptions de droits de reproduction mécanique a chuté de plus de 53% entre 2002 et 2012 et que le central licensing Etranger a baissé de plus de 40% en 2012. Il s'agit d'un seul contrat centralisateur.

Enfin, les perceptions en ligne ont connu une hausse importante de plus de 50%, la part de celles-ci dans le chiffre d'affaires total de 2012 atteint néanmoins péniblement 1%.

## VENTILATION DES PERCEPTIONS 2012 PAR RUBRIQUE



## 2. LA SABAM

### I. NOTRE MISSION

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste. En toute transparence.

Aux utilisateurs, la SABAM, acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial. En toute sécurité.

### II. NOTRE VISION

La SABAM, instrument incontournable au service de la culture, rémunère en toute excellence l'utilisation de son répertoire.

Nous visons en permanence une plus-value pour les ayants droit, les clients et les collaborateurs, et voulons dès lors :

- être le symbole d'une prestation de services de qualité
- être le point de référence de l'ensemble des sociétés de droits d'auteur en Belgique





- remplir un rôle social et culturel pour nos ayants droit
- proposer des services, produits et processus rentables (rapport coûts/efficacité)
- être une entreprise attrayante sur le marché du travail

En outre, nous souhaitons nous développer pour devenir une société dont la plus-value est reconnue par tout un chacun. À cet effet, nous voulons :

- développer des collaborations et licences européennes
- être au service des ayants droit étrangers et de leur société
- vendre nos services afin de minimaliser nos coûts

### III. NOS VALEURS

#### Respect

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

#### Esprit d'équipe

Nos efforts constants pour atteindre davantage de professionnalisme et d'efficacité ne peuvent pas se faire au détriment des individus. La SABAM est convaincue que la combinaison des forces individuelles dans un environnement social agréable a un impact positif sur le bon fonctionnement. La SABAM croit en la valeur ajoutée du travail d'équipe.

#### Professionnalisme

En s'appuyant sur son professionnalisme, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à tous les intéressés. La SABAM offre des solutions toutes faites en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

#### Orientation-client

L'approche de la SABAM garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et

les processus sont adaptés là où c'est nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

#### Intégrité

La SABAM décrit l'intégrité comme le fait d'agir conformément à des valeurs écrites et non-écrites, et à des normes qui expriment des principes tels que la probité, l'inviolabilité, l'incorruptibilité, la minutie, la bonne foi, la fiabilité et la crédibilité.

#### Responsabilité

De façon responsable, la SABAM remplit ses engagements vis-à-vis de ses associés et de l'ensemble de la société.



### 3. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



créativité ni de diffusion de celle-ci. Mais qu'en est-il des résonances de toutes ces créations ?

Un plan d'actions pour la musique s'impose. Plus que jamais, la transparence est nécessaire. Pas une demi-transparence, mais une transparence totale ! Nous devons être conscients de ce que nous défendons, afin de pouvoir maintenir le bon cap.

L'ordre du jour de notre Assemblée générale annuelle semble être le plus paisible depuis de nombreuses années, mais ne nous y trompons pas : ce n'est que le calme avant la tempête !

Amies et amis auteurs, compositeurs, éditeurs, artistes : nous avons besoin les uns des autres. Le bon sens et la concertation sont nécessaires pour pouvoir affronter l'avenir avec l'esprit plus serein.

Stijn Coninx  
Président

Il y a énormément de talents créatifs. Les jeunes auteurs, musiciens, artistes, éditeurs, compositeurs mais aussi les valeurs sûres comptent sur nous, la SABAM.

L'avenir est incertain, ses contours sont vagues. L'inquiétude et les doutes s'amplifient à travers les disciplines artistiques en raison de chiffres alarmants. Il n'y a pas de problème de manque de





### Christophe Depreter, Directeur général, nous dresse le bilan de l'année 2012

**Vous annoncez, dans le rapport annuel 2011, que votre défi principal était d'endiguer la chute du chiffre d'affaires, engendrée par la diminution rapide de la vente de CDs.**

**Objectif atteint ?**

Cet objectif n'est pas encore atteint, même si, comme vous le lirez dans ce rapport, notre chiffre d'affaires augmente de 5.000.000 € en 2012, ce qui équivaut à une progression de 3,6%. Nous nous réjouissons bien sûr de ce fait, mais il est principalement induit par une meilleure perception des droits d'exécution publique de la musique, des droits provenant de l'étranger et des droits de copie privée perçus par Auvibel. Les droits en ligne, qui sont censés compenser la diminution des droits mécaniques, n'augmentent que de 500.000 € pour revenir aux chiffres de 2010 (avant

fragmentation du répertoire). Cela constitue certes une augmentation de 53,5%, mais on reste dans un ordre de chiffres scandaleusement peu élevés.

En parallèle, nos perceptions de droits mécaniques continuent à diminuer. Même si cela semble moins brutal cette année, nous sommes quand même confrontés à une baisse de plus de 7%.

La cause ? La circulation illicite de musique sur le Net, bien sûr, et le fait que les fournisseurs d'accès à Internet n'ont toujours pas accepté d'assumer leurs responsabilités, même si certaines discussions sont toujours en cours. Par ailleurs, diverses procédures ont été récemment initiées.

**Vous avez évoqué la fragmentation du répertoire ; pouvez-vous expliquer ce que cela signifie ?**

Depuis la Recommandation faite par la Commission européenne en 2005, et surtout depuis la décision CISAC en 2008, certains membres importants comme les éditeurs majors ont décidé de confier la gestion de leurs droits online à une seule société pour toute l'Europe. Cela a pour conséquence que, pour certains contrats, nous ne les représentons plus. Sans cela, j'estime que notre chiffre d'affaires en ligne aurait pu se situer à 2,5 à 3 millions €. Un peu mieux, mais encore bien trop modeste !

**Malgré une situation économique plus que défavorable, les droits d'exécution publique de la musique – qui représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires – sont en augmentation constante ces trois dernières années. Est-ce le fruit des améliorations apportées à la structure interne de la SABAM ?**

Nous avons en effet beaucoup prêté attention à cette rubrique, mais il est indéniable que nous avons aussi bénéficié de coups de pouce externes : l'évolution de l'indice des prix, l'augmentation du nombre de fêtes et de soirées (avec une présence intense de nos services), les grosses tournées de concerts qui ont fait escale en Belgique, l'entrée en vitesse de croisière des perceptions Unisono. Et nos équipes ont bien travaillé !

**Vous annoncez, dans le précédent rapport annuel, un retard dans le projet relatif aux perceptions en ligne des concerts. Est-ce à présent d'application ?**

Oui, il est désormais possible de signaler un concert et le répertoire interprété via notre site internet. Dans cette matière, notre ambition est d'aller vers encore plus de transparence et d'intelligibilité de nos décomptes. Notre objectif est que quelqu'un de totalement externe à notre monde puisse s'y retrouver sans difficultés. Nous avons parfois tendance à utiliser un jargon très

particulier, ou à nous dire que certains détails sont moins importants. Il y a donc encore une belle marge de progrès !

**A ce sujet, l'année 2012 s'est terminée par la mise à disposition des associés d'une série d'e-Services. L'on y gagne en efficacité mais ne craignez-vous pas qu'à terme, la SABAM se voie reprocher de perdre tout contact personnel avec ses associés (comme les banques avec leurs clients) ?**

Nos membres recherchent avant tout l'efficacité : nous devons percevoir vite, bien, et répartir vite, bien, et au moindre coût. Notre société a connu une importante amélioration, et nous n'en resterons pas là. Dans ce contexte, nous voulons que nos associés aient un accès aussi large que possible à un maximum d'informations. Mais le contact direct avec nos membres n'en reste pas moins important : je peux vous dire que notre Customer Service, première et aussi deuxième ligne, a des contacts personnalisés avec de très nombreux membres chaque jour. Par ailleurs, nous organisons maintenant des info-sessions dans les grandes villes du pays. Nous allons donc vers nos membres, en sortant de cette espèce de bruxello-centrisme qui a semblé rébarbatif à plus d'un. Notre but est d'écouter nos membres et d'expliquer notre travail.

**Les perceptions auprès des médias souffrent. Quelles sont les perspectives pour les années à venir ?**

Nous avons élaboré de nouveaux tarifs télévision sur base desquels certains médias refusent de renouveler leur contrat. Les Cours et Tribunaux ont été saisis lorsque nous pensons qu'une négociation n'a plus de chance d'aboutir.



**Où en est l'action intentée par la SABAM vis-à-vis des fournisseurs d'accès ?**

Comme je l'ai mentionné, plusieurs actions judiciaires ont été introduites.

**Quel est LE fait marquant de l'année 2012 pour la SABAM ?**

La SABAM a connu une année médiatique très chargée. Mais notre nouvelle équipe de communication a rapidement pris les mesures nécessaires et je pense que notre image vers le public commence à changer. Je n'exclus bien sûr pas encore quelques poussées de fièvre, mais je pense que notre société parvient à se faire mieux comprendre.

Par ailleurs, l'appui qui nous a été démontré en octobre par nos membres néerlandophones via une lettre de soutien publiée dans la presse, ainsi que le support actif de l'ensemble de nos membres face au dossier du précompte mobilier

en décembre ont été significatifs. Cela a clairement confirmé que nos associés (et le monde extérieur après eux) ont compris que notre société n'existe que pour défendre leurs intérêts. Il est clairement apparu que le SABAM, c'est les créateurs, et les créateurs, c'est la SABAM.

Enfin, au niveau opérationnel, je pointerais notre contrat européen avec Google.

**Quel fut le 'point noir' ?**

Les relations avec le SPF Economie n'ont pas toujours été paisibles. Nous espérons que ce point sera amélioré en 2013.

**Où en est la mise en place de la 'Stratégie 2011-2013' qui se décline comme suit :**

- Législation Internet : plusieurs propositions sont à l'étude au Parlement. Nous espérons que cela finira par bouger...
- e-SABAM – phase 2 : mission accomplie.
- Alliances stratégiques : nous avons accepté de cofinancer, quoiqu'à notre modeste échelle, le GRD (Global Repertoire Database) qui est censé devenir une base de données mondiale. Par ailleurs, diverses analyses sont en cours pour une décision de collaboration internationale en 2013.
- Plan d'actions après comptabilité analytique : la comptabilité analytique est désormais bien opérationnelle et a livré des enseignements fort utiles pour la mise en place de divers plans d'action.



- Congo : les discussions se poursuivent...
- Stratégie Membres : un projet de segmentation des membres a été rejeté par nos deux Collèges. Ce projet est mis au frigo jusqu'à nouvel ordre. Au-delà de cela, les membres de la SABAM restent le centre de nos préoccupations, et il nous revient de trouver un équilibre, certes difficile, entre les différents intérêts de chacun d'entre eux, les actifs comme les moins actifs, les musiciens comme les plasticiens, les Belges comme les membres de sociétés étrangères, les jeunes comme les aînés,...
- Fourniture programmes médias (format unique) : face à la réticence des médias à collaborer à

un format unique, nous avons lancé plusieurs projets visant à générer nos propres playlists. Le projet fingerprinting est maintenant prêt, et il est appuyé par le projet Load and Track. D'autres tests sont en cours.

- Se conformer à la loi du 10 décembre 2009 et aux A.R. qui en découlent : la SABAM est consultée via le Comité de concertation créé par le SPF Economie.

#### Pourquoi avoir créé ARTES ?

Les créateurs non musique nous ont parfois reproché que leur discipline était perdue dans la musique à la SABAM. Nous avons donc décidé de créer un nom et de lancer plusieurs procédures internes permettant de remédier à cette carence. Cela semble tellement efficace que de nombreux représentants de la catégorie musique nous ont demandé de faire la même chose pour leur discipline, ce que nous envisageons sérieusement de lancer en 2013 !

#### En 2010, une priorité était d'améliorer les relations de la SABAM avec le monde politique. Pari réussi ?

Je pense que nous avons bien progressé. Nous avons eu de nombreuses discussions franches et sereines, et j'ai le sentiment que la SABAM est mieux comprise.

#### Quels sont les défis pour 2013 ?

Nous avons parfaitement maîtrisé nos coûts en 2012. Le défi sera de poursuivre l'effort en 2013.



Les perceptions Internet doivent continuer à être notre priorité. Des alliances devront être décidées, et la multidisciplinarité devra être parfaitement comprise, assumée et gérée.

#### Craignez-vous pour l'avenir du droit d'auteur ?

Le droit d'auteur vivra éternellement. Par contre, la façon dont nous le gérons sera désormais en perpétuelle évolution. Nous nous adaptons à nos clients, aux techniques de diffusion et aux opportunités en termes de management.

Ne soyons cependant pas naïfs : les ennemis du droit d'auteur, ceux qui veulent que les œuvres de nos créateurs circulent librement, c'est-à-dire au profit exclusif de certains, sont plus puissants

que nous. Pour arriver à leurs fins, ils n'ont d'autre stratégie que de décrédibiliser la gestion collective ou de la rendre trop compliquée. Mais j'estime que la majorité de nos sociétés sœurs a maintenant bien compris la nécessité de l'union. De surcroît, nos membres nous soutiennent. On n'en reviendra donc pas au Moyen Age de la création où les saltimbanques mangeaient dans la main du seigneur en lui chantant ses louanges...

#### Quelle est la force de la SABAM aujourd'hui ?

Le soutien de ses membres. Et pour continuer à mériter ce soutien, nous voulons continuer à nous moderniser.

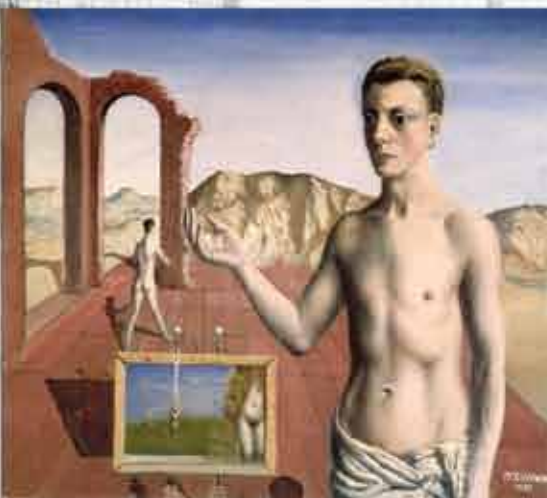
Seconde force : un personnel qui, dans sa toute large majorité, fournit des efforts accrus pour atteindre cet objectif.



#### Y a-t-il un ou plusieurs événement(s) important(s) survenu(s) depuis la clôture des comptes 2012 qu'il convient de souligner ?

Nous avons proposé en janvier au Conseil d'Administration un plan d'action relatif à la pluridisciplinarité, lequel fait aujourd'hui l'objet de discussions et d'affinement. Dès qu'il sera adopté, nous nous en ferons l'écho auprès de nos membres.

## 4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012



- > En **octobre**, la SABAM se voit confier la gestion des droits d'édition littéraire du scénariste de la collection des livres pour enfants 'Martine'.
- > En **novembre**, la SABAM suscite une action directe auprès du Premier ministre et du ministre des Finances après l'annonce de la volonté du gouvernement d'élever à 25% le précompte mobilier pour les auteurs. La pression conjointe de la SABAM et de plusieurs des sociétés et

- > En **février**, la Cour de justice de l'Union européenne rend sa décision dans l'affaire Netlog et confirme son veto sur la généralisation d'une mesure de filtrage.
- > En **juin**, la SABAM décide de rejoindre le GRD (Global Repertoire Database).
- > En **juillet**, la SABAM met la musique belge en valeur à la Belgian House lors des Jeux olympiques.
- > En **juillet** toujours, la Commission européenne prend l'initiative d'une Directive sur les sociétés de gestion collective.
- > En **septembre**, la SABAM crée ARTES (structure interne) spécialement dédiée à l'Audiovisuel, aux Arts de la scène, aux Arts visuels et à la Littérature.



associations professionnelles concernées est couronnée de succès et permet le maintien du précompte mobilier à 15% pour les auteurs, évitant de la sorte une augmentation équivalente à pas moins de 66% d'impôts.

> **En décembre**, la SABAM signe un contrat novateur avec Google pour l'exploitation multi-territoriale de son répertoire musical sur Google Play Music. Ce mois-là, la SABAM met à disposition de ses associés l'ensemble de ses e-Services via un simple account (compte) accessible au moyen d'un login (nom d'utilisateur) et d'un password (mot de passe).

Plusieurs e-Services sont disponibles :

> **Played & Paid** : service permettant la consultation online/le téléchargement des décomptes des droits répartis ;

> **Played & Unpaid** : service mettant à la disposition des associés l'ensemble des œuvres musicales et audiovisuelles pour lesquelles des montants restent non répartis, faute de documentation ;



> **OnLine Depot** : service de dépôt d'œuvres, à valeur légale ;

> **Surf & Search** : service qui permet aux associés de retrouver la distribution de leurs propres œuvres telle qu'elle figure dans les bases de données, et de surfer dans le catalogue mondial des œuvres de toutes les disciplines (sans accès aux distributions) ;

> **MyWorx** : service permettant l'enregistrement des œuvres et de leur distribution dans les bases de la SABAM, en vue d'une rémunération en cas d'exploitation (diffusion média, exécution live, exécution mécanique, etc.)

> **MyTrax** : interface donnant la possibilité de télécharger, dans les bases de la SABAM, les enregistrements digitaux des œuvres documentées via MyWorx ou via formulaires papier. Ces enregistrements permettront ensuite un monitoring des diffusions des œuvres sur le panel des radios locales, via une société spécialisée (actuellement BMAT).

Dans les premières semaines de 2013, un e-Service supplémentaire sera proposé, à savoir MyPlaylist (service de signalisation de toute diffusion media ou exécution live).



Souignons, pour terminer, les faits suivants en 2012 :

- La SABAM obtient les premiers montants de la part de YouTube, Deezer et Spotify après de longues discussions.
- La SABAM maintient sa pression auprès des FAI pour obtenir les droits d'auteur.
- La SABAM monte au créneau face aux allégations de la presse, notamment dans le cadre de Ford Genk et des lectures publiques.
- Gros succès audiovisuel pour Code 37 et Hasta la Vista.

Pour plus de détails, voir également les différentes publications de la SABAM dont les communiqués de presse et les dossiers du SABAM Magazine (accessibles sur [www.sabam.be](http://www.sabam.be)).

# 5. TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

DE LA PERCEPTION À LA RÉPARTITION

## I. INTRODUCTION

Les résultats de l'année 2012 reflètent de très bonnes prestations des droits d'exécution publique de la musique, de la copie privée et des perceptions en ligne, d'une part, mais aussi le malaise persistant du marché du disque ainsi que du chiffre d'affaires en baisse chez les opérateurs médias et dans le secteur des arts de la scène, d'autre part.



FLUX FINANCIERS (en €)	2012	2011	2010	Différence 12/11	Différence %
<b>A. DROITS D'AUTEUR</b>	<b>146.173.299</b>	<b>141.099.855</b>	<b>192.965.642</b>	<b>5.073.444</b>	<b>3,6%</b>
Médias	37.595.921	38.579.458	42.639.003	-983.537	-2,5%
Droits d'exécution publique musique	64.076.350	60.591.263	57.909.473	3.485.087	5,8%
Droits de reproduction mécanique	14.144.730	15.280.898	68.460.606	-1.136.168	-7,4%
Arts de la scène	3.400.016	3.659.194	3.409.921	-259.178	-7,1%
Online	1.556.274	1.013.826	1.665.918	542.448	53,5%
Reprographie	2.077.352	2.221.907	1.858.000	-144.555	-6,5%
Copie privée	6.215.213	4.915.802	3.232.858	1.299.411	26,4%
Droit de prêt public	617.861	419.167	392.373	198.694	47,4%
Littérature	67.768	66.914	62.903	854	1,3%
Arts visuels	1.058.496	926.212	885.804	132.284	14,3%
Sociétés étrangères	15.363.318	13.425.214	12.448.783	1.938.104	14,4%
<b>B. AUTRES RECETTES</b>	<b>4.454.435</b>	<b>1.912.849</b>	<b>2.934.644</b>	<b>2.541.586</b>	<b>132,9%</b>
Revenus financiers Fonds social + CES asbl	4.454.435	1.912.849	2.251.014	2.541.586	132,9%
Revenus financiers Culture SABAM asbl			162	0	
Autres revenus Culture SABAM asbl			683.467	0	
<b>C. TRANSFERTS</b>	<b>10.275.813</b>	<b>8.024.719</b>	<b>10.417.829</b>	<b>2.251.094</b>	<b>28,1%</b>
1. Fonds social + CES asbl	10.275.813	8.136.151	9.734.200	2.139.662	26,3%
2. Culture SABAM asbl		-111.432	683.629	111.432	-100,0%
<b>D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)</b>	<b>140.351.922</b>	<b>134.987.986</b>	<b>185.482.456</b>	<b>5.363.936</b>	<b>4,0%</b>
<b>E. CHARGES</b>	<b>31.305.279</b>	<b>42.791.585</b>	<b>37.355.768</b>	<b>-11.486.306</b>	<b>-26,8%</b>
Services et biens divers	7.804.737	8.470.554	16.866.192	-665.817	-7,9%
Rémunérations, charges soc., pensions	23.594.455	24.621.582	22.637.380	-1.027.127	-4,2%
Production immobilisée	-875.638	-364.873	-411.268	-510.765	140,0%
Amortissements	3.562.343	3.838.712	3.662.518	-276.369	-7,2%
Réductions de valeur sur créances	-18.631	-394	382.138	-18.237	4624,5%
Provisions pour risques et charges	-495.467	-610.388	-7.564.754	114.921	-18,8%
Autres charges d'exploitation	819.657	842.256	1.361.971	-22.599	-2,7%
Charges financières	-3.091.700	5.994.137	421.591	-9.085.837	-151,6%
Impôts	5.523			5.523	100,0%
<b>F. DEDUCTION DES CHARGES (-)</b>	<b>5.197.566</b>	<b>14.399.212</b>	<b>10.977.482</b>	<b>-9.201.646</b>	<b>-63,9%</b>
Charges Fonds social + CES asbl	-984.579	1.967.923	97.201	-2.952.502	-150,0%
Charges Culture SABAM asbl			626.716	0	
Autres produits d'exploitation SABAM	4.363.440	4.015.745	3.287.371	347.695	8,7%
Produits financiers bruts SABAM	7.199.493	5.141.887	7.019.429	2.057.606	40,0%
Mouvements des réserves	-1.103.687	162.150	323.398	-1.265.837	-780,7%
Etalement prépensions	-1.568.029			-1.568.029	100,0%
Réductions de valeur latente (dot/reprise)	-2.709.071	3.111.506	-376.633	-5.820.578	-187,1%
<b>G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)</b>	<b>26.107.713</b>	<b>28.392.373</b>	<b>26.378.287</b>	<b>-2.284.660</b>	<b>-8,0%</b>
% FRAIS NETS SUR DROITS (G/A)	17,86%	20,13%	13,67%		
<b>H. SOLDE DES DROITS NETS A REPARTIR (D-G)</b>	<b>114.244.209</b>	<b>106.595.613</b>	<b>159.104.170</b>	<b>7.648.596</b>	<b>7,2%</b>

Le tableau de bord des résultats permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique de perception.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion, à savoir les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2012 fait apparaître un pourcentage de frais nets sur le chiffre d'affaires (après déduction du résultat financier net<sup>1</sup>) de 17,86% contre 20,13% en 2011.

Par contre, en neutralisant le résultat financier net provenant exclusivement des placements des droits d'auteur (5,2 millions €), les coûts bruts s'élèveraient alors à 31.346.000 € (en diminution de 1,2% par rapport à 2011), soit :

26.108.000 €	coûts nets (voir tableau 1.G.)
+ 5.238.000 €	résultat financier net sur placement droits d'auteur (détail page 89)
31.346.000 €	coûts bruts

## II. EVOLUTION DES COÛTS BRUTS SUR 3 ANS

(en €)	2012	2011	2010	Différence 12/11	Différence %
Charges nettes	26.108.000	28.392.000	26.378.000	-2.284.000	-8,05%
Résultat financier net sur placement droits d'auteur	5.238.000	3.341.000	4.900.000	+1.897.000	+56,8%
Charges brutes	31.346.000	31.733.000	31.278.000	-387.000	-1,22%
<b>Pourcentage de frais bruts (rapport charges brutes/chiffre d'affaires brut)</b>	<b>21,44%</b>	<b>22,49%</b>	<b>16,21%</b>		

<sup>1</sup> Résultat financier net = produits financiers SABAM moins les charges financières (cf. détail page 89)

### Progression encourageante du chiffre d'affaires en 2012 : +3,6%

Les perceptions de droits d'auteur enregistrent en 2012 une progression de 3,6% par rapport à 2011 grâce aux excellents résultats des rubriques 'droits d'exécution publique de la musique' et 'droits provenant de l'étranger', lesquelles alimentent plus de la moitié de notre chiffre d'affaires.

Les droits d'exécution publique de la musique augmentent de pratiquement 6%, essentiellement grâce aux concerts.

Après avoir progressé de 8% en 2011, les droits en provenance de l'étranger ont augmenté de plus de 14% en 2012, principalement au niveau des arts visuels et des droits d'exécution musique, ce qui confirme le succès croissant de nos auteurs à l'étranger.

La diminution des perceptions auprès des médias se poursuit (-2,6% en 2012), en particulier auprès des diffuseurs publics subissant des contraintes budgétaires défavorables à notre secteur d'activités, tandis que la rubrique 'diffuseurs payants' progresse suite aux récupérations de droits des années précédentes.

La baisse continue des droits de reproduction mécanique a été limitée en 2012 (-7,4%). Les perceptions centralisées relatives aux ventes de disques en Belgique ont progressé de plus de 15% alors que le marché belge de la musique physique a diminué de 16% en 2012. Il est à noter que le marché global des perceptions de droits de reproduction mécanique a chuté de plus de 53%

entre 2002 et 2012 et que le central licensing Etranger a baissé de plus de 40% en 2012. Il s'agit d'un seul contrat centralisateur.

Enfin, les perceptions en ligne ont connu une hausse importante de plus de 50%, la part de celles-ci dans le chiffre d'affaires total de 2012 atteint néanmoins péniblement 1%.

### Diminution des rubriques Services & biens divers (-8%) et Rémunérations (-4%)

La baisse de 8% constatée au niveau des 'Services et biens divers' est principalement attribuable aux diminutions des charges locatives (-88%), des frais de chauffage (-59%), des frais d'avocats (-29%), des frais de représentation (-36%), des frais de formation (-67%) ainsi qu'à l'activation de certaines charges considérées comme des investissements de projets amortissables.

Les coûts bruts – hors résultats financiers sur placements des droits d'auteur – diminuent de 1,22% (-387.000 €) tandis que le pourcentage des charges brutes par rapport au chiffre d'affaires s'établit à 21,44% (voir tableau page 27).

Notons toutefois que certaines rubriques de frais augmentent telles que l'entretien du logiciel informatique (+40%), les fournitures d'imprimés (+193%) et les honoraires (+61%).

Les rémunérations quant à elles baissent de plus de 4% (-1 million €) grâce principalement à la diminution de l'effectif constatée durant tout l'exercice 2012 (-18 équivalents temps plein au 31 décembre 2012). L'indexation des salaires de

3,17% en janvier 2012 a été totalement annihilée par ces mouvements de personnel tandis que d'autres réductions de coûts ont été opérées au niveau des frais de recrutement (-45%).

Notons également que la baisse globale des charges de 26,8% (cf. tableau des flux financiers – rubrique E) est due à la conjonction des variations citées ci-avant ainsi qu'à la comptabilisation de charges financières négatives, suite aux reprises actées sur réductions de valeur latentes sur actions, conséquemment au rebond boursier en 2012 et aux cessions d'actions réalisées dans le cadre de notre nouvelle stratégie financière.

En effet, la progression spectaculaire des produits financiers fait suite à la décision de procéder à la cession définitive des actions en portefeuille (décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011) et cela conformément à l'article 9§3 de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion de droits, stipulant que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non spéculatifs.

Suite à cette décision, de nombreux arbitrages ont été réalisés en 2012, ayant eu pour effet d'augmenter de façon substantielle les plus-values sur obligations qui ont pu atténuer l'impact négatif des moins-values réalisées lors de la cession des actions (voir également les commentaires sur les placements de trésorerie page 74 et les résultats financiers page 89).

### 98,3 millions € de droits payés en 2012<sup>1</sup>, soit une baisse de 11% (12,7 millions €) par rapport à 2011

Cette diminution est directement liée aux paiements effectués vers l'étranger (central licensing inclus) qui ont diminué de plus de 9 millions € (-22%), principalement à cause des droits mécaniques. La contraction des perceptions en 2011 a également joué un rôle dans cette baisse.

En 2012, la SABAM a effectué des paiements à 11.851 associés, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-après. Notons qu'en plus, 12.399 associés se sont vu attribuer des droits d'un montant inférieur à 25 € qui, conformément à l'article 37 du règlement général, sont mis en attente de paiement jusqu'à ce que le total des droits atteigne le seuil de 25 €.

Près de 99% des ayants droit reçoivent un montant de droits d'auteur inférieur à 54.890 € qui est, pour les personnes physiques, la limite fiscale de taxation des droits à 15% pour les revenus 2012 (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

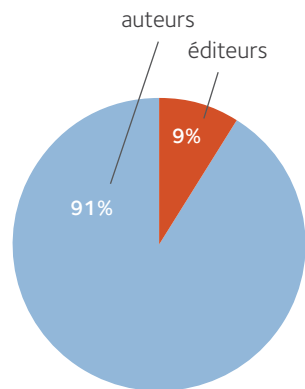
<sup>1</sup> Paiements effectués en 2012 pour les droits de l'année de référence 2012 et des années antérieures.



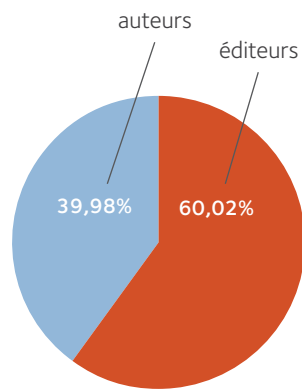
Tranches de revenus de :	auteurs	éditeurs	total	pourcentage	pourcentage cumulé
de 200.000 € à plus	8	30	38	0,3%	100,0%
de 100.000 € à 200.000 €	11	25	36	0,3%	99,7%
de 75.000 € à 100.000 €	12	17	29	0,2%	99,4%
de 50.000 € à 75.000 €	32	15	47	0,4%	99,1%
de 40.000 € à 50.000 €	22	23	45	0,4%	98,7%
de 30.000 € à 40.000 €	41	19	60	0,5%	98,4%
de 20.000 € à 30.000 €	89	34	123	1,0%	97,8%
de 15.000 € à 20.000 €	103	32	135	1,1%	96,8%
de 10.000 € à 15.000 €	203	51	254	2,1%	95,7%
de 5.000 € à 10.000 €	484	116	600	5,1%	93,5%
de 3.000 € à 5.000 €	500	67	567	4,8%	88,5%
de 1.000 € à 3.000 €	1.456	151	1.607	13,6%	83,7%
de 25 € à 1.000 €	7.826	484	8.310	70,1%	70,1%
<b>Total</b>	<b>10.787</b>	<b>1.064</b>	<b>11.851</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Répartition à nos associés des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus

RÉPARTITION DES REVENUS PAR CATÉGORIES

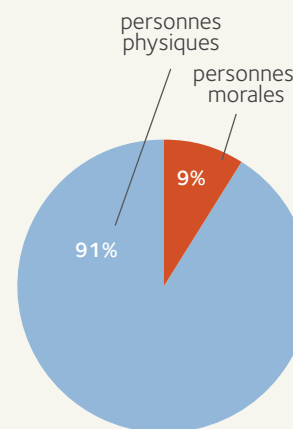


RÉPARTITION DES REVENUS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES EN FONCTION DES MONTANTS GLOBAUX PERÇUS

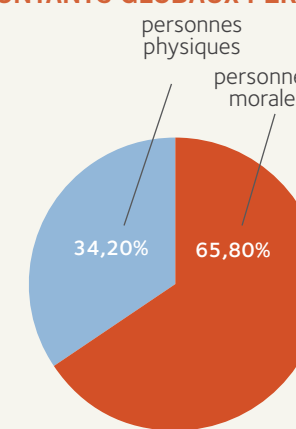


	auteurs	éditeurs	total
Montants (€)	26.258.412	39.413.427	65.671.839
Pourcentage	39,98%	60,02%	100%

RÉPARTITION PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES



RÉPARTITION DES REVENUS PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES EN FONCTION DES MONTANTS GLOBAUX PERÇUS



	personnes physiques	personnes morales	total
Montants (€)	22.457.956	43.213.883	65.671.839
Pourcentage	34,20%	65,80%	100%

Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements effectués vers l'étranger, central licensing inclus) :

Sociétés de droits étrangères	2012 (en €)
SDRM (France)	6.020.861
SACEM (France)	5.279.516
ASCAP (U.S.A.)	4.106.529
BMI (U.S.A.)	3.576.083
PRS (Royaume-Uni)	3.292.275
BUMA (Pays-Bas)	1.852.505
GEMA (Allemagne)	1.557.459
STEMRA (Pays-Bas)	1.264.384
SIAE (Italie)	576.789
MCPS (Royaume-Uni)	541.614
LIRA (Pays-Bas)	342.273
DGA (U.S.A.)	340.332
Autres sociétés	3.898.247
<b>Total</b>	<b>32.648.867</b>

Top 12 des sociétés de droits étrangères

(paiements reçus de l'étranger) :

Sociétés de droits étrangères	2012 (en €)
BUMA (Pays-Bas)	4.614.442
SACEM (France)	1.991.246
SDRM (France)	1.140.703
STEMRA (Pays-Bas)	1.094.470
GEMA (Allemagne)	1.039.042
LIRA (Pays-Bas)	566.107
SIAE (Italie)	430.570
PICTORIGHT (Pays-Bas)	339.202
ADAGP (France)	328.302
SUISA (Suisse)	313.379
MCPS (Royaume-Uni)	292.576
PRS (Royaume-Uni)	259.880
Autres sociétés	2.953.399
<b>Total</b>	<b>15.363.318</b>

## 6. LES PERCEPTIONS

### I. ORIGINE DES DROITS D'AUTEUR EN 2012

Origine des droits d'auteur en 2012 (en €)		Tableau comparatif (arrondis)			
		2012	2011	différence	
Droits d'exécution publique musique	43,8%	64.076.000	60.591.000	3.485.000	5,8%
Médias	25,7%	37.596.000	38.580.000	-984.000	-2,5%
Étranger	10,5%	15.363.000	13.425.000	1.938.000	14,4%
Droits de reproduction mécanique	9,7%	14.145.000	15.281.000	-1.136.000	-7,4%
Copie privée	4,3%	6.215.000	4.916.000	1.299.000	26,4%
Arts de la scène	2,3%	3.400.000	3.659.000	-259.000	-7,1%
Reprographie	1,4%	2.078.000	2.222.000	-144.000	-6,5%
Autres <sup>(1)</sup>	1,2%	1.744.000	1.412.000	332.000	23,5%
Online	1,1%	1.556.000	1.014.000	542.000	53,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>146.173.000</b>	<b>141.100.000</b>	<b>5.073.000</b>	<b>3,6%</b>

(1) Arts visuels, littérature, droit de prêt public




## II. CHIFFRE D'AFFAIRES 2012

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>DROITS D'AUTEUR</b>	<b>146.173.299</b>	<b>141.099.855</b>	<b>192.965.642</b>	<b>5.073.444</b>	<b>3,6%</b>
<b>Médias</b>	<b>37.595.921</b>	<b>38.579.458</b>	<b>42.639.003</b>	<b>-983.536</b>	<b>-2,5%</b>
Diffuseurs publics	10.769.226	13.852.242	13.846.609	-3.083.016	-22,3%
Radios particulières	2.543.593	2.281.291	2.368.105	262.302	11,5%
Diffuseurs nationaux privés	7.844.636	8.293.332	7.914.321	-448.696	-5,4%
Télévisions régionales et à public à cible	803.045	1.010.333	1.550.750	-207.288	-20,5%
Diffuseurs payants	4.226.934	1.740.562	4.443.743	2.486.372	142,8%
Distributeurs	10.816.337	10.655.805	11.501.118	160.532	1,5%
Câble - programmes TV étrangers	588.909	755.093	1.011.631	-166.184	-22,0%
Câble - programmes radiosonores étrangers	3.242	-9.200	2.726	12.442	-135,2%
<b>Online</b>	<b>1.556.274</b>	<b>1.013.826</b>	<b>1.665.918</b>	<b>542.448</b>	<b>53,5%</b>
Streaming	487.381	290.434	222.622	196.947	67,8%
Téléchargements	778.898	544.639	1.254.241	234.259	43,0%
Simulcasting + webradio + webtv	289.996	178.753	189.056	111.243	62,2%
<b>Droits d'exécution publique de la musique</b>	<b>64.076.350</b>	<b>60.591.263</b>	<b>57.909.473</b>	<b>3.485.086</b>	<b>5,8%</b>
Musique légère mécanique	43.413.721	42.471.926	34.953.787	941.795	2,2%
Musique légère vivante	11.704.104	10.431.040	13.916.102	1.273.064	12,2%
Musique sérieuse	1.208.068	1.097.242	1.448.483	110.827	10,1%
Musique de film	1.786.949	1.527.213	2.001.935	259.736	17,0%
Unisono - SABAM	3.256.598	2.919.375	3.122.473	337.223	11,6%
Unisono - SIMIM	2.706.909	2.144.467	2.466.694	562.442	26,2%
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>14.144.730</b>	<b>15.280.898</b>	<b>68.460.606</b>	<b>-1.136.168</b>	<b>-7,4%</b>
Perceptions occasionnelles	976.779	1.150.672	1.323.807	-173.893	-15,1%
Perceptions contractuelles	1.902.581	1.791.380	3.041.441	111.201	6,2%
Central licensing - marché belge	5.304.840	4.589.744	7.853.482	715.096	15,6%
Central licensing - autres territoires	2.550.730	4.315.086	52.204.768	-1.764.355	-40,9%
Musique d'ambiance	1.403.193	1.603.977	2.361.649	-200.784	-12,5%
Droits vidéographiques	1.500.864	1.402.804	1.647.779	98.061	7,0%

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Cellule de contrôle	63.005	93.538	25.045	-30.533	-32,6%
Unisono DJ - SABAM	121.147	92.859		28.288	30,5%
Unisono DJ - SIMIM	318.995	237.965		81.031	34,1%
Divers	2.595	2.875	2.636	-280	-9,7%
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.400.016</b>	<b>3.659.194</b>	<b>3.409.921</b>	<b>-259.178</b>	<b>-7,1%</b>
Professionnel	2.781.740	3.053.121	2.727.513	-271.381	-8,9%
Amateur	618.276	606.073	682.408	12.203	2,0%
<b>Reprographie</b>	<b>2.077.352</b>	<b>2.221.907</b>	<b>1.858.000</b>	<b>-144.555</b>	<b>-6,5%</b>
<b>Copie privée</b>	<b>6.215.213</b>	<b>4.915.802</b>	<b>3.232.858</b>	<b>1.299.411</b>	<b>26,4%</b>
<b>Droit de prêt public</b>	<b>617.861</b>	<b>419.167</b>	<b>392.373</b>	<b>198.694</b>	<b>47,4%</b>
<b>Littérature</b>	<b>67.768</b>	<b>66.914</b>	<b>62.903</b>	<b>854</b>	<b>1,3%</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>1.058.496</b>	<b>926.212</b>	<b>885.804</b>	<b>132.283</b>	<b>14,3%</b>
Droit de reproduction	329.278	320.942	385.895	8.336	2,6%
Droit de suite	729.217	605.270	499.910	123.947	20,5%
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>15.363.318</b>	<b>13.425.214</b>	<b>12.448.782</b>	<b>1.938.104</b>	<b>14,4%</b>
Œuvres théâtrales	72.306	106.595	58.207	-34.289	-32,2%
Câble - droits d'exécution	1.798.540	1.765.518	2.324.177	33.022	1,9%
Arts visuels	783.089	302.062	178.425	481.026	159,2%
Autres réseaux	137.534	199.149	38.450	-61.615	-30,9%
Droit de suite	256.974	96.266	142.478	160.707	166,9%
Droits de reproduction mécanique	3.369.740	3.153.892	3.602.280	215.848	6,8%
Droits d'exécution (Film + musique)	8.945.135	7.801.731	6.104.765	1.143.404	14,7%

## FAITS MARQUANTS

- Le streaming de musique via l'internet et les appareils mobiles entre de plus en plus dans les mœurs. En 2012, de nouveaux acteurs sont apparus sur ce marché. Nous songeons ici notamment à Omnifone, Rdio, Juke, Qtrax et Rara.
  - La SABAM a signé un accord paneuropéen avec Google pour le service Google Play Music et ce, pour le répertoire qui est représenté directement par la SABAM.
  - Story FM est lancée comme nouvelle radio locale/régionale, avec un accent se portant principalement sur la musique flamande.
  - La VRT a dédoublé Ketnet/Canvas, en vertu de quoi le télédiffuseur émet désormais trois chaînes, chacune sur un canal distinct.
  - Introduction d'une nouvelle réglementation au profit des exploitants de salles polyvalentes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
  - Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de plusieurs nouveaux tarifs (tarifs 'Ecole' ; 'Fêtes & Bouts' ; 'Petites salles de concerts'). Les minima pour le tarif 'Concert' ont été modifiés à cette même date.
  - Le rapport concerts/festivals est resté à peu près identique ( $\pm 24\%$  pour les festivals et de  $\pm 76\%$  pour les concerts).
- 
- La rubrique 'Musique sérieuse' comprend également les perceptions effectuées auprès des harmonies, fanfares et sociétés musicales. Celles-ci représentent près de la moitié (46,6%) du chiffre d'affaires total.
  - La SABAM a signé fin juin 2012 un contrat avec le producteur de disques et distributeur V2 Records, lequel prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce label est apparu à plusieurs reprises dans le top 10 des albums les mieux vendus en Belgique, avec des artistes comme Mumford & Sons, Triggerfinger, The XX et Adele.
  - La gestion des droits d'auteur du contrat d'édition littéraire relative à la collection 'Martine' a été confiée à la SABAM.
  - La SABAM et la société irlandaise IVARO ont signé un contrat de réciprocité dans le domaine des arts visuels.

- Le marché de l'art s'est considérablement développé malgré la crise économique et financière.

### Média

La baisse enregistrée par cette rubrique est en grande partie imputable au repli dans les trois rubriques, à savoir 'diffuseurs publics', 'diffuseurs privés nationaux' et 'télévision régionale et à groupe cible'.

De nouveaux contrats ont été conclus avec les diffuseurs publics qui, vu les restrictions budgétaires qui ont été imposées à ces organismes dans leurs contrats de gestion respectifs, se sont aussi avérés moins rémunérateurs pour la SABAM. De plus, cette baisse est également imputable à une régularisation.

La régression de la rubrique 'diffuseurs privés nationaux' s'explique par le fait qu'il n'a toujours pas été possible de passer des accords définitifs en matière de tarifs avec VMMA et SBS.

À la rubrique 'télévision régionale et à groupe cible', l'effet du départ de MTV de Belgique est visible pour la première fois. Alors qu'il existait autrefois un contrat à la fois pour MTV, Nickelodeon et TMF, seul TMF subsiste aujourd'hui.

La principale hausse a été notée à la rubrique 'diffuseurs à péage'. Cette rubrique comprend, outre les diffuseurs à péage, aussi les rubriques

VOD (Video On Demand) et BOD (Broadcast On Demand). Dans chacune de ces trois rubriques, des récupérations uniques et importantes pour le passé ont pu être réalisées.

### Online

Les trois rubriques qui sont comprises ici ont toutes trois présenté une forte hausse qui est toutefois à relativiser par rapport au montant total. Pour la rubrique 'téléchargements' et la rubrique 'simulcasting/webradio/webTV', il s'agit dans les deux cas des droits d'il y a plus d'un an qui ont pu être récupérés. En ce qui concerne le 'streaming et webcasting', l'arrivée d'un certain nombre de nouveaux acteurs a eu une influence positive sur le résultat.



## Droits d'exécution publique de musique

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits d'exécution publique de musique</b>	<b>64.076.350</b>	<b>60.591.263</b>	<b>57.909.473</b>	<b>3.485.086</b>	<b>5,8%</b>
Musique mécanique légère	43.413.721	42.471.926	34.953.787	941.795	2,2%
Musique vivante légère	11.704.104	10.431.040	13.916.102	1.273.064	12,2%
Musique sérieuse	1.208.068	1.097.242	1.448.483	110.827	10,1%
Musique de film	1.786.949	1.527.213	2.001.935	259.736	17,0%
Unisono - SABAM	3.256.598	2.919.375	3.122.473	337.223	11,6%
Unisono - SIMIM	2.706.909	2.144.467	2.466.694	562.442	26,2%

### MUSIQUE LÉGÈRE MÉCANIQUE

Comme ce fut le cas en 2010 et en 2011, 2012 a été marquée par un nombre élevé de résiliations de contrats (5.625 dans l'HORECA et 4.710 dans le secteur retail). Ce nombre est conforme au nombre record de faillites en Belgique en 2012 (à savoir 11.083). D'après le bureau d'études Graydon, le nombre de faillites a progressé de 5% par rapport à 2011, qui constituait pourtant déjà une année record. Toutefois, au niveau des perceptions, ce nombre de résiliations est dépassé par un nombre plus élevé de starters. Le bilan net du nombre de contrats actifs au 31 décembre 2012 est donc positif.

Par ailleurs, l'évolution de l'indice des prix a influencé favorablement les perceptions contractuelles.

La légère augmentation (+3,7%) du nombre de fêtes et soirées a également contribué à la hausse des perceptions en 2012.

### MUSIQUE LÉGÈRE VIVANTE

Les concerts et festivals ont connu en 2012 à nouveau une progression par rapport à 2011. Au cours de l'année dernière, la Belgique fut une étape dans la tournée d'une longue liste d'artistes connus internationalement tels que Paul Simon, Paul McCartney, Madonna, Leonard Cohen, Lady Gaga, Gotye, etc. De même, des artistes nationaux sont parvenus à remplir les salles ; mettons ici en exergue Milk Inc, Hooverphonic et la tournée d'adieu de De Kreuners.

Au niveau des festivals, le retour de quelques grands festivals (parmi lesquels Pukkelpop, après son annulation en 2011), et le succès indémodable des valeurs sûres ont été les facteurs déterminants expliquant la progression de 16,8% par rapport à 2011.

### MUSIQUE SÉRIEUSE

Le paysage musical 'classique' a présenté des tendances similaires à celles des concerts pop et rock mentionnés supra, à savoir une augmentation sensible par rapport à 2011 (à raison de +10,1%).

Les grands événements de 2012 furent, entre autres, les finales du Concours Reine Elisabeth et les concerts du ténor allemand Jonas Kaufmann ainsi que du chef d'orchestre russe Valery Gergiev.

### MUSIQUE DE FILM

Les neuf premiers mois ont été qualifiés de moroses par plusieurs exploitants de salles de cinéma en ce qui concerne le volume de visiteurs

dans les salles. Ceci s'explique par le nombre limité de sorties de films à succès durant cette période. En effet, la plupart des studios internationaux avaient évité les grandes sorties pendant la période des Jeux olympiques de Londres. En revanche, le 4<sup>e</sup> trimestre a permis au secteur de rebondir grâce à des blockbusters tels que Skyfall, Twilight, The Dark Knight Rises, notamment, et de clôturer l'année 2012 sur une note positive.

### UNISONO – MUSIQUE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

La forte augmentation découle, d'une part, de la fin pour la majorité des entreprises de la période initiale de réduction de trois ans et, d'autre part, des contrôles multiples et renforcés effectués par les entreprises de leur usage interne de musique.

## Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits producteurs phono &amp; vidéo</b>	<b>14.144.730</b>	<b>15.280.898</b>	<b>68.460.606</b>	<b>-1.136.168</b>	<b>-7,4%</b>
Perceptions occasionnelles	976.779	1.150.672	1.323.807	-173.893	-15,1%
Perceptions contractuelles	1.902.581	1.791.380	3.041.441	111.201	6,2%
Central licensing – marché belge	5.304.840	4.589.744	7.853.482	715.096	15,6%
Central licensing - Universal			49.134.152	0	-
Central licensing – autres pays	2.550.730	4.315.086	3.070.616	-1.764.355	-40,9%
Musique de fond	1.403.193	1.603.977	2.361.649	-200.784	-12,5%
Droits vidéographiques	1.500.864	1.402.804	1.647.779	98.061	7,0%
Cellule de contrôle	63.005	93.538	25.045	-30.533	-32,6%
Unisono DJ - SABAM	121.147	92.859		28.288	30,5%
Unisono DJ - SIMIM	318.995	237.965		81.031	34,1%
Autres	2.595	2.875	2.636	-280	-9,7%

## DROITS DE REPRODUCTION PHONO ET VIDÉOGRAPHIQUE BELGIQUE

De façon inattendue, l'année 2012 s'est avérée positive et ceci est en contraste criant avec les chiffres baissiers du marché :

- Le marché musical belge physique a connu en 2012 une baisse de 16% par rapport à 2011 (source : GFK). Cette tendance à la baisse ne se reflète toutefois pas dans le chiffre d'affaires en droits d'auteur qui a été réalisé auprès des 'majors' – qui augmente même de 15,6% – ni auprès des sociétés de disques dites 'indépendantes' (+6,2%).
- Le chiffre d'affaires croissant des droits vidéographiques de 7% est principalement dû à un mouvement de récupération auprès de

quelques maisons de production et au marché étranger en croissance constante de Studio100. En outre, quelques grands succès flamands ont aussi eu une influence non négligeable sur le chiffre d'affaires total, avec des productions comme Code 37 et Hasta La Vista.

- En revanche, en ce qui concerne la musique de fond, il faut observer une baisse de 12,5%, qui est principalement imputable à la fin du mandat avec la SIMIM en ce qui concerne la perception des droits voisins auprès des fournisseurs étrangers de musique de fond.

### CENTRAL LICENSING ÉTRANGER

La baisse dans cette rubrique est la conséquence logique de l'extinction du contrat de centralisation européen résilié en 2010 entre la SABAM et UMI.

## Arts de la scène

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.400.016</b>	<b>3.659.194</b>	<b>3.409.921</b>	<b>-259.178</b>	<b>-7,1%</b>
Professionnel	2.781.740	3.053.121	2.727.513	-271.381	-8,9%
Amateur	618.276	606.073	682.408	12.203	2,0%

La baisse de 7% par rapport à 2011 est essentiellement la conséquence d'une contraction de l'exploitation dans le circuit professionnel. De façon générale, l'on programme aussi des séries

de représentations plus courtes qu'avant. Dans le circuit amateur, le mauvais climat économique s'est par contre à peine fait sentir.

## Reprographie

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Reprographie</b>	<b>2.077.352</b>	<b>2.221.907</b>	<b>1.858.000</b>	<b>-144.555</b>	<b>-6,5%</b>

La baisse des perceptions de droits de reprographie par rapport à 2011 est imputable aux variations habituelles, inhérentes à cette perception. Ces variations n'ont toutefois pas un

grand impact sur la part relative de la SABAM dans les droits de reprographie qui sont perçus annuellement par Reprobel.

## Copie privée

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Copie privée</b>	<b>6.215.213</b>	<b>4.915.802</b>	<b>3.232.858</b>	<b>1.299.411</b>	<b>26,4%</b>

Depuis 2010, la société faïtière Auvibel peut cueillir les fruits des perceptions sur les nouveaux supports et appareils pour lesquels dorénavant des droits de copie privée sont également dus. Il s'agit notamment des disques durs externes, téléphones avec fonction MP3 ou MP4, décodeurs avec

disque dur, clés USB et graveurs CD/DVD.

L'augmentation de la part relative de la SABAM contribue également à l'augmentation générale de plus de 26%.

## Droit de prêt public

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droit de prêt public</b>	<b>617.861</b>	<b>419.167</b>	<b>392.373</b>	<b>198.694</b>	<b>47,4%</b>

Il y a un grand décalage entre le moment où ce chiffre d'affaires est réalisé par Reprobel / Auvibel et la période sur laquelle porte la rémunération de droit de prêt. Ce décalage découle des délais de paiement relativement longs qui ont été accordés aux Communautés respectives en échange de leur

engagement à payer, au nom des établissements de prêt, les rémunérations de droit de prêt aux sociétés de gestion.

Le montant de 671.861 € que la SABAM a perçu en 2012 auprès de Reprobel et d'Auvibel concerne

les rémunérations de droit de prêt de plusieurs années, dont une partie concerne l'année 2009 (à savoir 373.610 €). Ce montant est légèrement inférieur (-10,9%) à la rémunération de droit de prêt de l'année 2008, consécutivement à une décision unilatérale de la Communauté flamande de réduire le montant de 2009 pour des raisons budgétaires. Cette décision a évidemment aussi eu un impact sur les montants que la SABAM a reçus comme part dans les droits de prêt.

Outre la rémunération de droit de prêt de 2009, le chiffre d'affaires de 2012 comprend cependant également quelques avances importantes sur les droits de prêt pour l'année d'utilisation 2010. De ce fait, le chiffre d'affaires total augmente de plus de 47% par rapport à 2011.

## Littérature

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Littérature</b>	<b>67.768</b>	<b>66.914</b>	<b>62.903</b>	<b>854</b>	<b>1,3%</b>

2012 a été à nouveau une année difficile pour le marché littéraire. Aussi bien en droits d'édition qu'en droits de reproduction, le nombre de demandes de licence est en net recul par rapport à 2011.

Toutefois, grâce au nouveau contrat de gestion pour les livres d'enfants 'Martine', le chiffre d'affaires a pu se clôturer en légère hausse.

## Arts visuels

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts visuels</b>	<b>1.058.496</b>	<b>926.212</b>	<b>885.804</b>	<b>132.283</b>	<b>14,3%</b>
Droit de reproduction	329.278	320.942	385.895	8.336	2,6%
Droit de suite	729.217	605.270	499.910	123.947	20,5%

Plusieurs projets d'édition – notamment des catalogues pour des expositions – n'ont pas vu le jour, faute de moyens. Toutefois, dans ce contexte difficile au niveau des droits de reproduction, l'année 2012 s'est clôturée sur un statu quo.

Au niveau du droit de suite, le marché ne s'est par contre jamais aussi bien porté. Les perceptions ont connu une progression soutenue (+20,5%), grâce également à l'élargissement du répertoire de la SABAM dans cette discipline.

## Sociétés étrangères

(en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>15.363.318</b>	<b>13.425.214</b>	<b>12.448.782</b>	<b>1.938.104</b>	<b>14,4%</b>
Œuvres théâtrales	72.306	106.595	58.207	-34.289	-32,2%
Droits câble – d'exécution	1.798.540	1.718.191	2.324.177	80.350	4,7%
Arts visuels	783.089	302.062	178.425	481.026	159,2%
Autres réseaux	137.534	246.477	38.450	-108.943	-44,2%
Droit de suite	256.974	96.266	142.478	160.707	166,9%
Droits de reproduction mécanique	3.369.740	3.153.892	3.602.280	215.848	6,8%
Droits d'exécution (Film + musique)	8.945.135	7.801.731	6.104.765	1.143.404	14,7%

### ARTS VISUELS

L'augmentation de près de 160% est principalement due à la régularisation des droits collectifs en provenance des Pays-Bas.

Au niveau du droit de suite, le résultat positif (+167%) de ces droits en provenance de l'étranger s'explique par le fait que, depuis janvier 2012, la Directive européenne de 2001 est pleinement d'application dans tous les pays de l'Union, permettant ainsi aux héritiers d'artistes de bénéficier désormais également du droit de suite en Angleterre et aux Pays-Bas.

### DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Les droits provenant de l'étranger, qui ont été reçus en 2012, concernent les ventes étrangères de disques au cours des années 2010 et 2011.

En ce sens, le chiffre d'affaires suit la tendance du marché du disque dans ces pays. D'autre part, il est un indicateur du succès de nos membres à l'étranger malgré la crise mondiale du marché du disque.

### DROITS D'EXÉCUTION

La tendance à la hausse durant les dernières années se poursuit et l'on peut en conclure que le succès de nos membres à l'étranger, tant pour ce qui concerne les concerts que dans les médias, ne fait que croître.

## 7. LES RÉPARTITIONS

Le montant total attribué aux membres et aux sociétés étrangères a baissé de 3% en 2012 par rapport à l'année précédente. Ce léger recul est essentiellement imputable à une diminution des attributions des 'droits d'exécution' (-6%) et des



'droits de reproduction' (-23%) Belgique. Étant donné que des montants arriérés ont été versés en 2011, l'on peut affirmer que 2012 est une 'année normale' et que 2011 a connu des montants un peu plus élevés que la 'normale'. L'évolution des montants des deux catégories est détaillée ci-dessous.

### I. INTRODUCTION

Après les perceptions, nous abordons dans ce chapitre les montants nets attribués en 2012.

L'aperçu global comporte à nouveau une subdivision par type de droit ou par catégorie. Ces montants ne correspondent pas toujours aux sommes réellement versées (montant payé : 98,3 millions € - voir page 29). Pour diverses raisons, il peut en effet arriver que le paiement à un ayant droit soit mis en statut 'on hold' (suspendu). Quelques exemples : l'absence de certaines données (adresse, numéro de compte) ou des situations particulières (affiliation pas en règle, faillite, succession en cours, dossier juridique, saisie, etc.).





## Faits marquants

En 2012, le département Distribution a réalisé 78 répartitions. Le département travaille d'arrache-pied pour garantir et améliorer la qualité des répartitions. Hormis le traitement et le contrôle quotidiens des droits d'auteur à répartir, il effectue des analyses qui examinent les procédures de répartition existantes et qui innovent là où c'est nécessaire.

Quelques réalisations de l'année écoulée :

1. Différents projets d'automatisation (e.a. "History matching", "Easy identification") permettent de lier les œuvres exécutées aux œuvres dans notre base de données de façon plus rapide, plus correcte et plus rentable. Ceci réduit le risque d'erreurs de répartition.

2. En 2012, MyPlaylist a été introduit. Via cet outil, les membres peuvent faire une déclaration digitale de chaque exécution de leurs œuvres. Pour les utilisateurs du répertoire, un même outil est en préparation pour l'envoi digital de listes des œuvres jouées.
3. L'accès à la Plateforme Membres E-FIN a été assoupli. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce service

poursuit ses activités sous le nom de Played & Paid.

4. Après l'obtention des perceptions auprès des services digitaux de streaming musical Youtube, Deezer et Spotify, le traitement opérationnel de ces nouveaux budgets à répartir a eu lieu pour la première fois et fera l'objet d'une répartition en 2013.

Type de droits (en €)	2012	différence
Droits d'exécution Belgique	64.488.081	-6%
Droits de reproduction mécanique Belgique	8.498.229	-23%
Droits de copie privée musique et texte & image	4.643.935	-2%
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	7.620.461	4%
Droits mécaniques en provenance de l'étranger	5.935.742	73%
Droits arts de la scène	3.095.463	7%
Droits de reprographie	1.481.893	-4%
Droits de reproduction online	403.331	5%
Droits arts visuels	1.442.053	25%
Droits littéraires	62.304	-5%
Droit de prêt public	803.433	-
Sous-total	98.474.924	-3%
Central licensing + divers	669.080	-90%
<b>Total</b>	<b>99.144.004</b>	<b>-8%</b>

2011	différence	2010	différence	2009	différence
68.941.480	8%	63.960.912	-12%	63.554.973	1%
11.023.792	-10%	12.220.094	6%	11.035.861	-13%
4.745.081	-2%	4.848.351	-20%	6.055.254	-36%
7.305.350	21%	6.058.764	11%	5.472.990	12%
3.422.511	-26%	4.611.102	20%	3.853.376	-40%
2.883.649	44%	1.997.329	-34%	3.007.581	20%
1.548.210	-30%	2.224.101	61%	1.377.454	21%
383.775	-24%	506.948	-49%	987.707	113%
1.151.557	-6%	1.218.648	18%	1.033.606	-27%
65.243	-27%	88.883	236%	26.488	-24%
	-100%	485.766	-		
101.470.649	3%	98.220.896	2%	96.405.289	-5%
6.602.020	-86%	46.618.921	-32%	68.684.351	-28%
<b>108.072.669</b>	<b>-25%</b>	<b>144.839.818</b>	<b>-12%</b>	<b>165.089.640</b>	<b>-16%</b>

## II. DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE

Cette rubrique regroupe cette année encore plusieurs types de répartitions. Y sont repris les montants attribués aux membres et sociétés sœurs pour les exécutions de 2011, les droits du passé qui ont pu être répartis en 2012 (programmes reçus tardivement, clarification de la documentation) ainsi que les droits définitivement non attribuables libérés après 3 ans. Les droits relatifs aux concerts qualifiés font également partie de ces chiffres ainsi que les rectifications sur droits d'exécution effectuées par notre Customer Service Second Line.

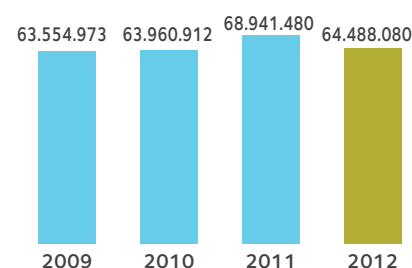
Le montant total attribué en 2012 pour les droits d'exécution Belgique s'élève à 64.488.080 €. Il s'agit d'une baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

Toutefois, si l'on compare avec les années précédentes, nous répartissons en réalité 8% de plus qu'en 2010 et 2009. La tendance se maintient donc à la hausse !

En effet, pour rappel, 2011 fut une année exceptionnelle en termes de montants attribués dans la mesure où un grand nombre de droits

arriérés avaient pu être libérés mais surtout en raison de la répartition des droits perçus pour 2009 et 2010 dans le cadre d'Unisono. Suite à cette régularisation, seules les perceptions d'une année ont été réparties en 2012 ; comme ce sera le cas dans le futur.

### DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE - ÉVOLUTION



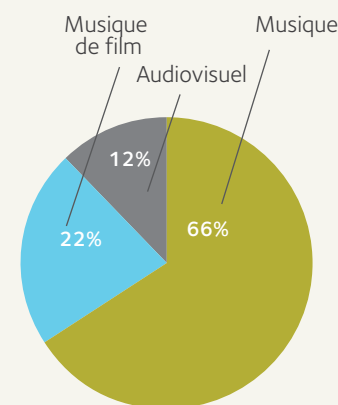
La baisse des montants attribués par rapport à l'année passée s'explique également par la conjoncture économique.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des droits d'exécution Belgique en musique, musique de film et audiovisuel. Comme chaque année, cette distinction ne tient compte ni des rectifications, ni des concerts qualifiés. Le détail de cette dernière rubrique est repris au paragraphe suivant.

Droits d'exécution 2012	Membres SABAM	Sociétés étrangères	TOTAL	
Musique	23.010.213	15.383.420	38.393.633	66%
	60%	40%		
Musique de film	6.587.634	6.470.587	13.058.221	22%
	50%	50%		
Audiovisuel	6.381.225	427.642	6.808.867	12%
	94%	6%		
<b>TOTAL</b>	<b>35.979.072</b>	<b>22.281.649</b>	<b>58.260.721</b>	
	<b>62%</b>	<b>38%</b>		

Evolution	2010	2011	2012
Musique	39.500.281	42.165.684	38.393.633
		+7%	-9%
Musique de film	11.577.872	12.952.831	13.058.221
		+12%	+1%
Audiovisuel	6.697.582	7.234.940	6.808.867
		+8%	-6%
<b>Total</b>	<b>57.775.735</b>	<b>62.353.455</b>	<b>58.260.721</b>

### DROITS D'EXÉCUTION 2012 PAR TYPE DE DROITS



Dans la catégorie des concerts qualifiés, 35% de droits d'auteur en plus ont pu être répartis par rapport à l'année précédente et ce grâce au passage de nombreuses stars musicales mondiales (Paul McCartney, Madonna, Leonard Cohen) et à quelques séries de concerts populaires de nos stars locales. Une répartition supplémentaire insérée à la fin de l'année a permis un paiement rapide de ces droits perçus en 2012.

Evolution du net attribué (en €)	Membres	Sociétés étrangères	Total
2010	591.028	597.392	1.188.420
	-15%	-21%	-18%
2011	503.316	470.834	974.150
	36%	33%	35%
<b>2012</b>	<b>683.254</b>	<b>627.829</b>	<b>1.311.083</b>

### III. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE BELGIQUE

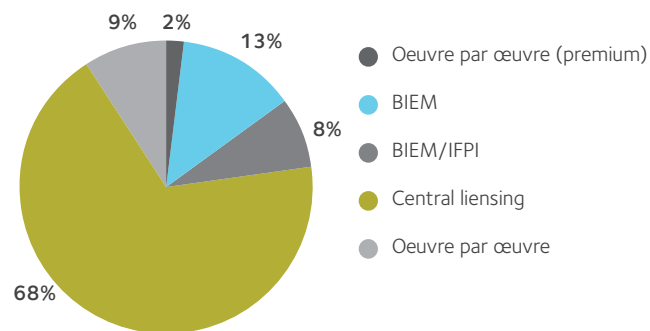
Cette catégorie englobe toutes les reproductions ayant fait l'objet d'une licence sur le territoire belge pour des œuvres appartenant au répertoire de la SABAM. En 2012, nous avons payé les droits de reproduction phonographique et audiovisuels perçus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2011 et le 1<sup>er</sup> semestre 2012 (perçus les 10 premiers mois de 2012). Ceci rend difficile une comparaison avec les chiffres de perception car il s'agit des chiffres de l'année 2012.

La contraction du marché international et national du CD se poursuit et se reflète dans les droits d'auteur attribués en 2012. Ce sont surtout les parties 'Phono Belgique' et 'central licensing' qui subissent de lourdes pertes dans ce segment. Le sursaut enregistré au niveau des perceptions à la fin de 2012 devrait toutefois se manifester dans les chiffres de 2013.

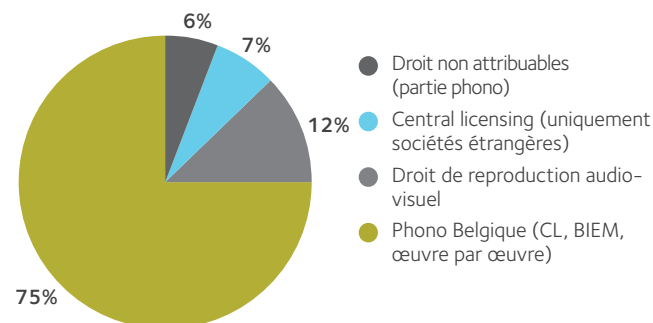
Les sombres prévisions qui avaient été établies l'année dernière sont donc devenues en grande partie réalité. Les montants attribués suivent la diminution des perceptions avec pour exception à la règle les droits de reproduction audiovisuels (+9%).

Les graphiques présentent, d'une part, la subdivision globale des droits de reproduction mécanique Belgique et, d'autre part, la subdivision spécifique et l'évolution des droits Phono Belgique. Le terme 'œuvre par œuvre (premium)' recouvre les perceptions occasionnelles. Le BIEM représente les perceptions contractuelles auprès des producteurs et, s'agissant de la catégorie central licensing marché belge, la SABAM reçoit des montants de sociétés d'auteurs centralisatrices pour les ventes d'albums des majors (Universal, EMI, Sony, Warner) en Belgique.

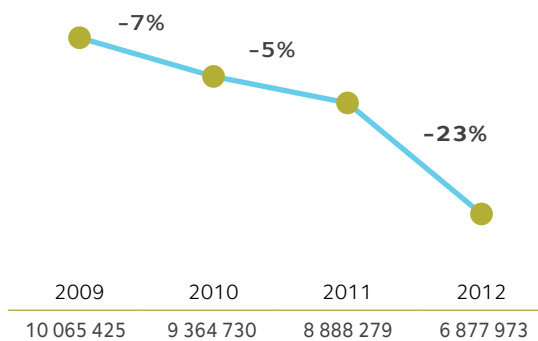
#### SUBDIVISION PHONO BELGIQUE



#### VENTILATION DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE BELGIQUE



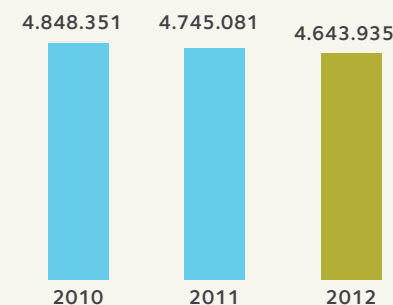
#### EVOLUTION PHONO BELGIQUE



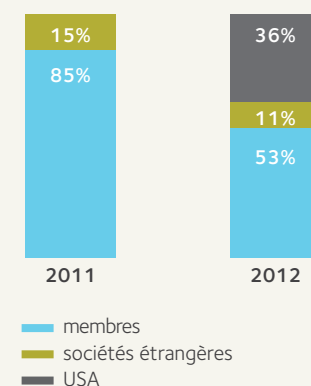
### IV. COPIE PRIVÉE (MUSIQUE ET TEXTE & IMAGE)

Le service Distribution a pu répartir presque autant de droits de copie privée que les deux années précédentes, soit 4.643.935 € en 2012 contre 4.745.081 € en 2011 et 4.848.351 € en 2010.

#### COPIE PRIVÉE - DROITS ATTRIBUÉS (EN €)



#### VENTILATION DES DROITS ATTRIBUÉS



### V. DROITS D'EXÉCUTION ÉTRANGER

Tout comme l'année dernière, nous constatons que notre répertoire reste en vogue à l'étranger.

L'augmentation s'élève cette année à 4%, alors qu'une hausse remarquable avait déjà été constatée l'année précédente. La combinaison de valeurs sûres (J. Brel, R. Granata, ...) et d'une nouvelle génération d'artistes talentueux place résolument le paysage musical belge sur la carte du monde.

La majeure partie des droits continue à provenir du quatuor suivant de sociétés sœurs : SACEM (France), PRS (Royaume-Uni), BUMA (Pays-Bas) et GEMA (Allemagne).

### VI. DROITS MÉCANIQUES ÉTRANGER

Si nous tenons compte uniquement des droits mécaniques internationaux 2012, nous enregistrons une augmentation des montants nets attribués de 9%. L'importance du marché des reproductions sur supports sonores continue à régresser, mais le montant versé dans cette catégorie a augmenté en raison de l'ajout de droits arriérés à cette répartition et au traitement rapide des droits de notre société sœur SDRM (normalement prévu pour 2013). Cet élément aura un impact négatif sur le rapport annuel 2013.

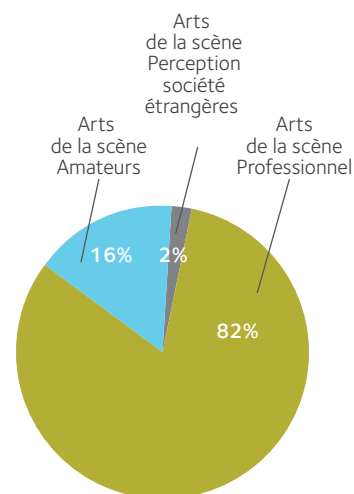
Traditionnellement, le répertoire SABAM reste surtout populaire dans nos pays limitrophes. Ce sont en effet les sociétés SACEM-SDRM (France), BUMA-STEMRA (Pays-Bas), GEMA (Allemagne) et PRS-MCPS (Royaume-Uni) qui se taillent la part du lion des droits perçus.

## VII. ARTS DE LA SCÈNE

Les droits attribués dans la catégorie Arts de la scène augmentent de 7%. Ce chiffre remarquable – les perceptions ont en effet baissé de 7% – s'explique par des droits arriérés pour les œuvres ayant une documentation incomplète qui ont été mis en répartition après régularisation. En 2012, deux répartitions supplémentaires de ces droits arriérés ont eu lieu.

Ci-dessous la composition de ce résultat :

### DROITS D'EXÉCUTION 2012 PAR TYPE DE DROITS



(en €)	Attribué aux membres	Attribué aux sociétés étrangères	Total
Arts de la scène - Professionnel	2.340.566	202.353	2.542.919
Arts de la scène - Perceptions sociétés étrangères	65.025	1.404	66.429
Arts de la scène - Amateur	362.243	123.873	486.116
<b>Total</b>	<b>2.767.834</b>	<b>327.630</b>	<b>3.095.464</b>

## VIII. DROITS DE REPROGRAPHIE

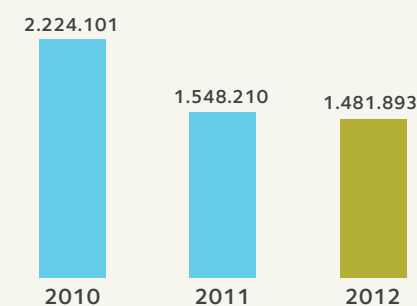
Les droits attribués pour la reprographie sont en ligne avec les chiffres de l'année dernière. Si on peut observer une légère diminution de 4%, celle-ci est due au fait que la répartition des droits de reprographie pour les Arts visuels a dû être reportée. Ces droits seront payés début 2013.

Au total, on devrait donc se trouver au dessus du chiffre de 2011.

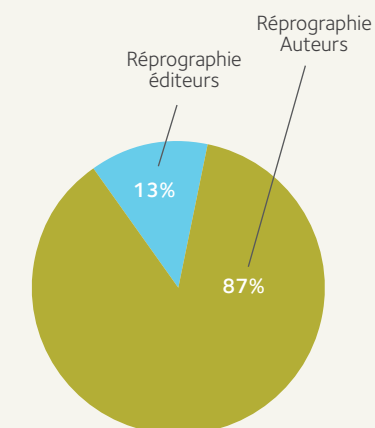
Pour rappel, l'année 2010 fut une année exceptionnelle durant laquelle nous avons pu répartir de nombreux droits arriérés.

<b>Auteurs (en €)</b>	<b>1.240.266</b>	<b>100%</b>
Autres textes	83.841	7%
Textes éducatifs et scientifiques	148.680	12%
Photos	92.125	7%
Textes journalistiques	31.408	3%
Textes littéraires	474.003	38%
Partitions musicales	73.513	6%
Autres oeuvres visuelles et oeuvres des arts visuels	336.696	27%
<b>Editeurs (en €)</b>	<b>194.728</b>	<b>100%</b>
Autres publications	47.822	25%
Livres	54.797	28%
Partitions	92.109	47%
<b>Total final</b>	<b>1.434.994</b>	
Rémunération forfaitaire	46.900	

### REPROGRAPHIE - DROITS ATTRIBUÉS (EN €)



### SUBDIVISION REPROGRAPHIE



## IX. ONLINE

Les fluctuations dans cette catégorie dépendent toujours étroitement des perceptions effectuées auprès de sites web qui proposent des téléchargements, avec le site de téléchargement légal iTunes comme principal fournisseur. En 2012, la perception iTunes à répartir fut à nouveau inférieure aux années précédentes, mais elle a tout de même à nouveau représenté 67% des montants attribués. Vous trouverez ci-dessous la part de chaque type d'utilisation online ayant fait l'objet d'une licence.

L'augmentation s'explique par l'ajout de perceptions qui étaient bloquées pour répartition en raison de l'absence d'informations correctes

sur les œuvres et les ayants droit. Ces droits online ont été ajoutés à la répartition 'droits définitivement non-attribuables' de fin 2012.

En 2012, il y a eu une légère percée sur le marché des licences online. Des contrats ont été conclus avec Google Ireland (Youtube), Deezer et Spotify mais ces montants ne reflètent pas encore l'importance économique réelle de la consommation actuelle de musique online. Ces perceptions seront réparties en une fois en avril 2013.

La subdivision des montants nets online pour 2012 se présente comme suit :

Type Contract	Attribués en net (en €)	en %
Downloads	314.523	86%
On demand streaming	34.985	10%
Mobile Phone Ringing Tunes	16.880	5%
Ringbacktones	31	0%
Podcasting	23	0%
Webcast	1	0%
Sonorisation	0	0%
<b>Total</b>	<b>366.443</b>	<b>100%</b>
Part droits non-attribuables	36.888	
<b>Total final</b>	<b>403.331</b>	

Provider	Attribués en net (en €)	
iTunes	267.494	
SESAM	30.400	
BELGACOM.	6.011	
STEMRA	4.814	
NOKIA UK LIMITED	2.758	
Buongiorno France SAS	2.664	
JESTA DIGITAL GmbH	2.525	
DOBBIT	2.245	
BUMA	2.142	
PHILIPPE LECLEF	1.854	
CELLCAST MEDIA	1.447	
Electrabel	1.368	
MUSIWAVE	1.279	
STARZIK INVEST SAS	1.015	
Toyota Belgium	606	
<b>Total final</b>	<b>328.622</b>	<b>90%</b>

## X. ARTS VISUELS

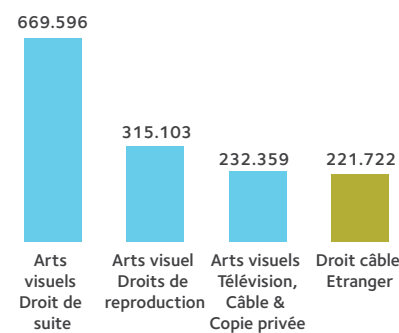
La hausse des droits attribués de 25% nous mène loin au-dessus du niveau des années précédentes. En effet, un important montant en droits de câble

Arts visuels (en €)	
Arts Visuels - Individuels	984.689
Arts Visuels - Collectifs	232.359
Droits câble Etranger	221.722
<b>Total</b>	<b>1.438.770</b>

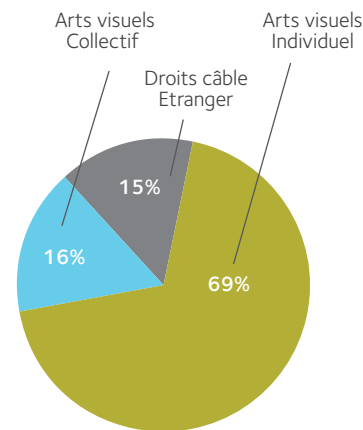
a été payé à nos sociétés sœurs. Vous trouverez ci-après la subdivision chiffrée et le contenu de cette catégorie :

Arts visuels (en €)	
Arts visuels - Droit de suite	669.586
Arts visuels - Droits de reproduction	315.103
Arts visuels - Télévision, Câble & Copie privée	232.359
Droit câble Etranger	221.722
<b>Total</b>	<b>1.438.770</b>

ARTS VISUELS (EN €)



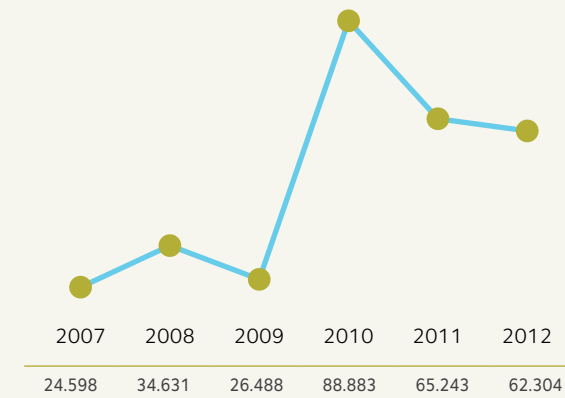
SUBDIVISION ARTS VISUELS



## XI. LITTÉRATURE

Les droits d'édition et de reproduction littéraire varient fortement d'année en année. Ces droits sont directement liés aux perceptions car les factures payées par le client sont immédiatement répartissables. Par rapport à l'année précédente, une petite diminution (-5%) est constatée mais ceci reste toujours bien au-delà des résultats des années avant 2010.

EVOLUTION LITTÉRATURE (EN €)



## XII. DROIT DE PRÊT

Fin 2012, la répartition des perceptions 2007-2008-2009 (uniquement Publications) a eu lieu, après une mise à jour du règlement. En même temps que les longs délais de paiement qui sont associés aux perceptions auprès des trois Communautés (française, flamande et germanophone), ceci explique pourquoi celles-ci n'ont pas pu être réparties immédiatement. À condition que des éléments externes ne viennent pas entraver les choses, une répartition annuelle aura lieu à l'avenir. Les perceptions pour les CD/DVD seront réparties à partir de 2013.

# 8. RAPPORT FINANCIER

I. Comptes annuels de la SABAM	60
II. Compte de résultats de la SABAM	62
III. Rapport sur les dépenses à des fins sociales, culturelles et éducatives	63
IV. Commentaires sur les comptes annuels	73
V. Commentaires sur le compte de résultats	82
VI. Les résultats financiers	89



## I. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM

### BILAN SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE	2012	2011	Différence	%
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>12.281.953</b>	<b>12.464.689</b>	<b>-182.736</b>	<b>-1,5%</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>				
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>4.430.176</b>	<b>3.888.700</b>	<b>541.477</b>	<b>13,9%</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>7.685.068</b>	<b>8.425.961</b>	<b>-740.893</b>	<b>-8,8%</b>
A. Terrains & constructions	3.312.363	3.385.491	-73.129	-2,2%
B. Installations, machines et outillage	3.092.297	3.228.306	-136.009	-4,2%
C. Mobilier et matériel roulant	1.280.408	1.812.164	-531.756	-29,3%
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>166.709</b>	<b>150.028</b>	<b>16.681</b>	<b>11,1%</b>
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,0%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.128	9.078	50	0,6%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	45.181	28.550	16.631	58,3%
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>266.084.052</b>	<b>247.775.028</b>	<b>18.309.024</b>	<b>7,4%</b>
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>47.867.128</b>	<b>49.135.932</b>	<b>-1.268.805</b>	<b>-2,6%</b>
A. Créances commerciales	43.434.594	45.081.816	-1.647.221	-3,7%
B. Autres créances	4.432.533	4.054.116	378.417	9,3%
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>188.761.328</b>	<b>183.137.292</b>	<b>5.624.036</b>	<b>3,1%</b>
B. Autres placements	188.761.328	183.137.292	5.624.036	3,1%
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>24.220.263</b>	<b>10.890.861</b>	<b>13.329.402</b>	<b>122,4%</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>5.235.334</b>	<b>4.610.944</b>	<b>624.390</b>	<b>13,5%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>278.366.005</b>	<b>260.239.717</b>	<b>18.126.288</b>	<b>7,0%</b>

PASSIF AU 31 DECEMBRE	2012	2011	Différence	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.177.087</b>	<b>2.036.540</b>	<b>1.140.547</b>	<b>56,0%</b>
<b>I. Capital</b>	<b>1.448.764</b>	<b>1.411.904</b>	<b>36.860</b>	<b>2,6%</b>
<b>IV. Réserves</b>	<b>1.728.323</b>	<b>624.636</b>	<b>1.103.687</b>	<b>176,7%</b>
A. Réserve légale	144.877	141.190	3.687	2,6%
D. Réserves disponibles	1.583.447	483.447	1.100.000	227,5%
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>5.411.392</b>	<b>5.906.859</b>	<b>-495.467</b>	<b>-8,4%</b>
<b>VII. A. Provisions pour risques et charges</b>	<b>5.411.392</b>	<b>5.906.859</b>	<b>-495.467</b>	<b>-8,4%</b>
1. Pensions & obligat. similaires	4.063.392	4.928.859	-865.467	-17,6%
4. Autres risques et charges	1.348.000	978.000	370.000	37,8%
<b>DETTES</b>	<b>269.777.526</b>	<b>252.296.317</b>	<b>17.481.208</b>	<b>6,9%</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>64.898.203</b>	<b>65.439.709</b>	<b>-541.506</b>	<b>-0,8%</b>
D. Autres dettes	64.898.203	65.439.709	-541.506	-0,8%
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>186.688.270</b>	<b>168.959.329</b>	<b>17.728.941</b>	<b>10,5%</b>
B1. Dettes financières	1.478	1.120.579	-1.119.101	-99,9%
C. Dettes commerciales	18.528.178	11.212.661	7.315.517	65,2%
1- Fournisseurs	18.528.178	11.212.661	7.315.517	65,2%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	3.789.406	2.731.266	1.058.140	38,7%
1- Impôts	654.706	509.959	144.747	28,4%
2- Rémunérations et lois sociales	3.134.700	2.221.307	913.393	41,1%
F. Autres dettes	164.369.209	153.894.823	10.474.385	6,8%
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>18.191.052</b>	<b>17.897.279</b>	<b>293.773</b>	<b>1,6%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>278.366.005</b>	<b>260.239.717</b>	<b>18.126.288</b>	<b>7,0%</b>



## II. COMPTE DE RÉSULTATS DE LA SABAM

### COMPTE DE RÉSULTATS (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2012	2011	Différence	%
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>				
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>151.412.377</b>	<b>145.480.473</b>	<b>5.931.904</b>	<b>4,1%</b>
A. Chiffre d'affaires	146.173.299	141.099.855	5.073.444	3,6%
C. Production immobilisée	875.638	364.873	510.765	140,0%
D. Autres produits d'exploitation	4.363.440	4.015.745	347.695	8,7%
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>-35.267.094</b>	<b>-37.162.321</b>	<b>1.895.227</b>	<b>-5,1%</b>
B. Services et biens divers	7.804.737	8.470.554	-665.817	-7,9%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	23.594.455	24.621.582	-1.027.127	-4,2%
D. Amortissements	3.562.343	3.838.712	-276.369	-7,2%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	-18.631	-394	-18.237	4624,5%
F. Provisions pour risques et charges	-495.467	-610.388	114.921	-18,8%
G. Autres charges d'exploitation	819.657	842.256	-22.599	-2,7%
<b>III. Résultat d'exploitation</b>	<b>116.145.283</b>	<b>108.318.152</b>	<b>7.827.131</b>	<b>7,2%</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>11.653.929</b>	<b>7.054.736</b>	<b>4.599.192</b>	<b>65,2%</b>
B. Produits des actifs circulants	6.271.265	6.458.370	-187.105	-2,9%
C. Autres produits financiers	5.382.663	596.366	4.786.297	802,6%
<b>V. Charges financières</b>	<b>3.091.700</b>	<b>-5.994.137</b>	<b>9.085.837</b>	<b>-151,6%</b>
<b>VI. Résultat courant avant impôts</b>	<b>130.890.912</b>	<b>109.378.752</b>	<b>21.512.160</b>	<b>19,7%</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>---</b>
<b>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>130.890.912</b>	<b>109.378.752</b>	<b>21.512.160</b>	<b>19,7%</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>-5.523</b>	<b>0</b>	<b>-5.523</b>	<b>---</b>
<b>XI. Résultat de l'exercice</b>	<b>130.885.388</b>	<b>109.378.752</b>	<b>21.506.637</b>	<b>19,7%</b>
<b>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>130.885.388</b>	<b>109.378.752</b>	<b>21.506.637</b>	<b>19,7%</b>
<b>RESULTAT À AFFECTER</b>				
<b>Résultat à affecter</b>	<b>130.885.388</b>	<b>109.378.752</b>	<b>21.506.637</b>	<b>19,7%</b>
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves		165.216	-165.216	-100,0%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-3.687	-3.065	-622	20,3%
3) aux autres réserves	-1.100.000		-1.100.000	---
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	129.781.701	109.540.902	20.240.799	18,5%

#### Réconciliation entre le compte de résultats et le tableau de bord (page 26)

Droits bruts à répartir (compte de résultats)	129.781.701	109.540.902	20.240.799	18,5%
Affectation au Fonds social et culturel (revenus financiers inclus)	-10.275.813	-8.024.719	-2.251.094	28,1%
Charges Fonds social et culturel consolidées	-984.579	1.967.923	-2.952.502	-150,0%
Reprise de réductions de valeur latentes	-2.709.071	3.111.506	-5.820.578	-187,1%
Étalement prépensions	-1.568.029		-1.568.029	---
<b>Solde droits nets à répartir (tableau de bord)</b>	<b>114.244.209</b>	<b>106.595.613</b>	<b>7.648.596</b>	<b>7,2%</b>

## III. RAPPORT SUR LES DÉPENSES À DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

La loi du 10 décembre 2009 relative au statut et au contrôle des sociétés de gestion (article 18) stipule que le Conseil d'Administration décide de l'attribution et de l'utilisation des prélèvements effectués à des fins sociales, culturelles et éducatives, et fait rapport à ce sujet.

### 1. Source de financement

Toutes les dépenses sociales, culturelles et éducatives proviennent désormais de la même source de financement, à savoir les prélèvements de maximum 10% que la SABAM effectue à des fins sociales et culturelles sur les droits d'exécution en vertu de l'article 49 des statuts.

Pour l'exercice 2012, ces retenues se sont élevées à 5.821.377 € comparé à 6.111.870 € en 2011.

#### SITUATION FINANCIÈRE FONDS SOCIAL ET CULTUREL :

Versements	Montants (en €)
Situation au 01/01/2012	65.386.000
Allocations ancien règlement (785 associés)	-2.962.000
Allocations nouveau règlement (665 associés)	-3.586.000
<b>Solde du Fonds</b>	<b>58.838.000</b>
Attributions	Montants (en €)
Prélèvement (article 49 des statuts)	5.821.000
Résultat financier net	2.299.000
Précompte mobilier	-44.000
Charges du Fonds social	-2.050.000
Charges asbl CES	-7.000
<b>TOTAL</b>	<b>6.019.000(*)</b>

(\*) Situation du Fonds au 31/12/2012 : 58.838.000 € + 6.019.000 € = 64.857.000 €

## 2. Dépenses liées aux activités culturelles et éducatives

En 2012, les dépenses culturelles et éducatives se sont élevées à 1.838.388 € contre 1.691.569 € en 2011.

Ci-dessous un aperçu des dépenses en 2012 et 2011:

ACTIVITÉS CULTURELLES OU EDUCATIVES	2012 (en €)	2011 (en €)
<b>A. COMMUNICATION CORPORATE SABAM</b>	<b>565.922</b>	<b>549.819</b>
Publications	10.125	2.500
Partenariat-sponsoring	43.199	21.500
Site web	29.950	49.380
Bourses et expositions	39.147	15.170
Réceptions	29.874	136.435
Promotion culturelle	9.406	7.856
Documentation	300	
Imprimés	36.332	27.513
Reportages photo et vidéo	24.085	24.979
Matériel de promotion	24.249	35.330
Prix SABAM	26.000	18.720
Prix divers	9.256	8.144
SABAM Magazine	106.349	99.979
Bourses	177.650	102.312
<b>B. COMITÉ CULTURE</b>	<b>641.993</b>	<b>608.682</b>
<b>C. FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>630.473</b>	<b>533.067</b>
<b>TOTAL (A + B + C)</b>	<b>1.838.388</b>	<b>1.691.569</b>

## Commentaires

### 2012, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE PROGRÈS ET LA MODERNISATION AU SERVICE COMMUNICATION !

La SABAM est désormais bien installée sur les médias sociaux, avec l'appui, notamment, d'un Community Manager chargé de gérer notre présence, entre autres, sur Facebook et Twitter. En suivant les discussions concernant la SABAM, voire en les suscitant, le Community Manager participe à créer un nouveau lien avec les membres, les utilisateurs et le public, et à améliorer l'image de notre société. Il suffit souvent de ne rétablir que de toutes simples vérités pour que les esprits s'éclaircissent et que les angles s'arrondissent.

Fait d'arme à retenir en 2012, le large mouvement de réactions créé par l'intermédiaire du Community Manager auprès et parmi nos membres suite à l'annonce par le gouvernement de sa volonté d'élever le précompte mobilier de 15 à 25% pour les auteurs, avec le résultat que l'on connaît, l'abandon pur et simple de cette initiative gouvernementale.

La mise en place d'ARTES a, en toute logique, amené au développement d'un site Internet spécifiquement consacré à l'Audiosuel, aux Arts de la scène, aux Arts visuels et à la Littérature.

Le magazine de la SABAM est désormais disponible gratuitement sur tablette. Les contenus multimédias nous offrent des perspectives nouvelles et donnent un relief supplémentaire aux activités de nos membres. Par ailleurs, cette nouvelle version digitale nous permet de nous ouvrir au grand public, aux centres culturels, aux échevins de la culture, etc.

Comme de coutume, de nombreux événements ont été organisés à la SABAM au cours de l'année 2012, tels les Apérorires, les Mercredis du Livre et les Apéro Galeries. Ces événements permettent à nos membres de présenter le résultat de leur travail artistique à leurs pairs, en toute convivialité. Ont été mis à l'honneur par la SABAM cette année Staf Knop, Marita De Sterck, Kristoffel François, Freek Neiryck, Gunther Verspecht, Steph Goossens, Katrien Ryserhove, Hélène Jacobowitz, Frans & Franck Mortelmans, Dirk Denoyelle, Anis Dargaa, Han Solo, Lennaert Maes, Sandra Zidani, Ben Hamidou, James Deano & Pablo Andres, Véronique Gallo, Stefan Cuvelier, Michel Cornelis, Alain Doucet, Nicolas Gautier, Maurice Carême, Boris Nicaise, Peter Elliot, Jacques Siroul, Laurent Roman, Pierre Coran, Julie River, Yves Missaire.

La SABAM est également allée à la rencontre de ses membres, des utilisateurs et du public. La première info-session décentralisée s'est tenue en décembre à Gand et a rencontré un franc succès. Durant l'année 2013, d'autres info-sessions visant à mieux faire connaître le fonctionnement de la SABAM sont prévues dans les grandes villes du pays.

Epinglons également le fait que plusieurs centaines de membres néerlandophones ont apposé, à l'initiative de la SABAM, leur signature en-dessous d'une lettre ouverte parue en première page dans le quotidien néerlandophone De Standaard. Cette lettre ouverte avait pour but de faire comprendre clairement au monde politique – et à certains journaux – que la coupe était pleine et que nos membres en avaient assez des insinuations récurrentes et déplacées à l'égard de leur société d'auteurs.

Enfin, plusieurs muses ont été décernées cette année. Ivo Michiels, Staf Knop et Jacobien Tamsma ont ainsi été couronnés pour l'ensemble de leur carrière artistique.

## CULTURE SABAM

Un nouveau règlement pour le Comité et les Commissions de Culture SABAM a été élaboré et validé par le Conseil d'Administration.

Culture SABAM aura aussi son propre site web, dont le lancement est prévu en mai 2013. Il permettra à tout demandeur intéressé d'introduire sa demande de soutien en ligne, de prendre connaissance du règlement de Culture SABAM, de vérifier si sa demande de soutien est recevable, et de visualiser les événements qui ont été soutenus. Par ailleurs, quiconque a obtenu un soutien de Culture SABAM pourra également promouvoir son événement grâce à ce site.

Enfin, Culture SABAM a financé des captations live de qualité, au bénéfice de 24 groupes ou artistes belges, dans le cadre des *Nuits du Botanique*, des *Nuits du Soir* et des *Francofolies de Spa*. Ces captations ont été largement diffusées sur Internet et ont permis aux membres concernés de décrocher des concerts, notamment à l'étranger.

## LISTE DES ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR CULTURE SABAM EN 2012 :

Concours 'Biennale de la chanson française'	Art' Contest	Fête de la musique et du terroir
Belgo-Festival de Waterloo	Art'Ival	Internationaal Filmfestival Gent
Festival Django à Liberchies	BE Film Festival	Francofolies de Spa
Fiesta City	Bel' Zik Festival	Internationaal Documentaire Filmfestival - Docville
Con-Text	BIFFF	Internationaal Kortfilmfestival Leuven - IKL
Houden van Griffelrock	Blue Flamingo Festival	Jazz Hoeilaart Competitiewedstrijd
Harmoliège Festival	Bruksellive	Jeux Olympiques London
FIDEC	Brussels Film Festival	Kunstenfestival des Arts
Grand Prix de la chanson wallonne	Brussels Int. Guitar Festival	Le Petit Toone illustré
Concours Circuit Pop Rock & Electro	Brussels Summer Festival	Les K-Méléons Sessions
Brussels Short Film Festival	Cà Balance	Made in Brussels Show
Autumn Rock Festival	Cà Balance Classique	Média 10-10
Nekka-Nacht	Captations aux Nuits du Soir	MIA's
Dag van de jonge Filmmaker in het kader van RRRFF	Classissimo (Brussels Summer Festival)	Mi-Fugue Mi-Raisin
Don't Hype Festival	Comedyshows.be	Musique à la Cathédrale
Jaarconcert Ernest Van Der Eykenfonds	Concert anniversaire 'Rdv chez nous'	Musma Nalingi Yo SABENA
Track//Citron Bleu	Concert de Musique Classique du BPO	Noël au théâtre
Jazz à Liège	Concert Electrobeige	Nuff Said - 8 edities in 2012
FIFF	Concert 'Les Voies de la Liberté'	Octaves de la musique
Gaume Jazz Festival	Concert hommage à Jacques Leduc	Ofrenda #15 - La Fiesta de la Muerte
Verdur Rock	Concours chanson française de Soumagne	Open Jazz Festival
Glimps	Concours Musique à la française	Open luchtkapel - Musical De Merode
Poezienacht Brugge	De Eregalerij	PPM Fest
Deep in the Wood	Documentaire 'Aimons les étoiles'	Prix ASA
Tournoi National de Slam	Dour	Prix Cinégalité - Cinemagelijk
Brosella Folk & Jazz Festival	Durbuy Beats Factory	Remise Antennes d'Or pour musique populaire
Play & Produce	Durbuy Rock Festival	Revue Cinéma Belge n° 113 -Edition spéciale Festival de Cannes
Kid Zik' Festival	Einstufung Der Spielmannszüge und drumbands	Rock Tribune Magazine
Vlaams Open Brassband Kampioenschap	D6BELS	SABAM Jazz Awards te Gent Jazz Festival
Red Party	Europees Muziekfestival voor de jeugd	Song Writing Session
Aralunaires	Fais-moi un conte	TAZ #2012
HRITCS 50 jaar	Festival Ars Musica	The Blue Flamingo
Le Jardin de ma soeur	Festival Emergence	Tijdschriften Jazzmozaïek en Goe Vollek
Filmfestival Oostende	Festival International Jazz Comblain-la-Tour	Toots 90
Borqtour Festival	Festival J'veux du soleil	Tremplin Durbuy Rock Festival
Grand Prix du Roi Albert I	Festival Musiqu'3	Voo Rire Festival
Canta! festival	Festival Musique Oug'Rock	Waf
Hamawe Roots Festival	Festival Rock 'N Seat	Wapi Kids festival
Power Festival	Festival International du Film d'Amour	
Wead Festival	Fête de la musique	

## FRAIS DE PERSONNEL

Les coûts de personnel s'élèvent à 630.473 € pour l'exercice 2012. Notons que ces coûts intègrent les charges sociales, les cotisations patronales et d'autres frais de personnel.

### 3. Dépenses des activités sociales

Les dépenses des activités sociales se subdivisent en deux groupes:

1. les paiements en faveur des allocataires de droits d'auteur différés ;
2. les frais liés aux activités sociales.

#### 3.1. PAIEMENTS EN FAVEUR DES ALLOCATAIRES DES DROITS D'AUTEUR DIFFÉRÉS

Deux systèmes coexistent : l'ancien système, c.-à-d. l'asbl CES de la SABAM, et le nouveau système, le Fonds social de la SABAM.

Le premier est un système non-individualisé et est basé sur le système de répartition, en vertu duquel les revenus n'équivalent pas aux dépenses. Le second est un système individualisé de capitalisation (IN = OUT).

#### a. Ancien système : asbl CES de la SABAM (mandat de la SABAM): 2.962.292 €

En 2012, la CES n'a plus versé que les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui concernent la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM encore uniquement les moyens qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des obligations sociales.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué à diminuer en 2012, passant de 820 à 785 (489 associés ordinaires et 296 époux survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 2.962.292 € en 2012, alors qu'elles s'élevaient encore en 2011 à 3.118.336 €, soit une baisse de 5%.

#### b. Nouveau système : Fonds social de la SABAM: 3.585.734 €

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont été prévus par le règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur à partir du 1er janvier 2007) sont payés depuis 2009 directement par la SABAM.

En 2012, 665 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement alors que le nombre total de bénéficiaires en 2011 s'élevait à 453. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés qui tombaient sous l'application du nouveau système et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

En 2012, un montant total de 3.585.734 € a été versé aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, alors que le total des versements s'élevait à 1.498.569 € en 2011, soit une augmentation de 139,28%. Cette énorme hausse est surtout imputable aux paiements anticipés qui sont intervenus pour la première fois en 2012. Le montant total du retrait anticipé s'est élevé à 2.019.293 € et 208 bénéficiaires ont opté pour le versement anticipé.

Les droits d'auteur différés sont versés sous la forme d'un capital ou d'une rente. Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme de rentes mensuelles.

#### 3.2. COÛTS DES ACTIVITÉS SOCIALES

En 2012, les coûts liés aux activités sociales s'élevaient à 212.022 €.

Aperçu :

ACTIVITÉS SOCIALES	(en €)
a. HONORAIRES (Actuaires)	65.000
b. FRAIS DE PERSONNEL	147.022
<b>Total (a + b)</b>	<b>212.022</b>

#### 4. Situation financière du Fonds social et culturel au 31 décembre 2012

Situation du Fonds social au 31/01/2011 (en €)			
CES de la SABAM asbl:			9.305,48
Fonds social:			65.377.014,02
			65.386.319,50
<b>1) CES asbl 2012 (mandat de la SABAM)</b>			
Compte de résultats : perte			-4.707,40
<b>Produits</b>			
Prélèvements article 49 des statuts	2.964.241,48		
Produits financiers	56,37	2.964.297,85	
<b>Dépenses</b>			
Services sociaux (allocations ancien règlement)	-2.962.291,88		
Frais généraux	-6.322,48		
Frais financiers	-379,05		
Précompte mobilier	-11,84	-2.969.005,25	
<b>2) Fonds social de la SABAM</b>			
Résultat			-523.998,12
<b>Produits</b>			
Produits financiers			
Intérêts et dividendes	1.780.756,03		
Plus-values réalisées	2.673.623,09		
Consolidation CES - produits financiers		4.454.379,12	
<b>Dépenses</b>			
Services sociaux (allocations nouveau règlement)	-3.585.734,24		
Coûts activités culturelles et sociales	-2.050.409,42		
Diminution de valeur actuarielle	558.641,16		
Moins-values réalisées sur obligations	-181.105,19		
Moins-values réalisées sur actions	-2.431.878,59		
Frais bancaires	-100.969,45		
Précompte mobilier	-44.057,10		
		-7.835.512,83	
			-3.381.133,71
Supplément prélèvement article 49			2.857.135,59
<b>Situation du Fonds social au 31/12/2012</b>			<b>64.857.613,98</b>
		CES	4.598,08
		Fonds social	64.853.015,90

Il ressort de ce tableau que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2012 ont diminué en 2012 de 528.706 €, soit une baisse de 0,82%.

Les fonds disponibles en droits d'auteur différés s'élèvent au 31 décembre 2012 à un peu moins de 64,9 millions € et sont nécessaires pour couvrir les obligations futures des bénéficiaires :

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	19.348.789
Participations bénéficiaires inscrites dans les comptes individuels nouveau règlement	6.045.775
Réserves ancien règlement et Culture SABAM	39.463.050
	<b>64.857.614</b>

Les produits financiers ont atteint plus de 4,4 millions € contre 1,9 millions € en 2011, soit une augmentation de plus de 132%.

Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte des charges financières (moins-values réalisées lors des cessions titres) à déduire des produits financiers.

Ainsi, nous obtenons un résultat net de 2,3 millions €, soit une progression nette de 70%.

Cette progression spectaculaire fait suite à la décision de procéder à la cession définitive des actions (décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011) et cela conformément à l'article 9§3 de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion de droits stipulant que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non spéculatifs.

Suite à cette décision, de nombreux arbitrages ont été réalisés en 2012 ayant eu pour effet d'augmenter de façon substantielle les plus-values sur fonds garantis qui ont pu atténuer l'impact négatif des moins-values réalisées lors de la cession des actions.

Suite à ces opérations financières, la valeur nette des actions a diminué de pratiquement 99% tandis que la part nette des actions dans le total des placements de trésorerie du Fonds social ne représente plus que 0,12%.

L'exercice du Fonds social a été clôturé sur un résultat négatif de presque 529.000 €, qui a été déduit des réserves de droits.

## Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Actifs au 31 décembre	2012	2011	Différence	%
Actifs circulants	4.598	9.305	-4.707	-50,58%
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>4.598</b>	<b>9.305</b>	<b>-4.707</b>	<b>-50,58%</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>4.598</b>	<b>9.305</b>	<b>-4.707</b>	<b>-50,58%</b>

## Bilan de l'asbl CES de la SABAM (en €)

Passif au 31 décembre	2012	2011	Différence	%
Dettes	4.598	9.305	-4.707	-50,58%
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>4.598</b>	<b>9.305</b>	<b>-4.707</b>	<b>0,00%</b>
D. Autres dettes	4.598	9.305	-4.707	-50,58%
<b>Total de passif</b>	<b>4.598</b>	<b>9.305</b>	<b>-4.707</b>	<b>-50,58%</b>

## Compte de résultat asbl CES de la SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2012	2011	Différence	%
<b>I. Produits et charges d'exploitation (*)</b>	<b>1.949</b>	<b>16.356</b>	<b>-14.407</b>	<b>-88,08%</b>
A. Produits d'exploitation	56	52	4	7,69%
G. Autres charges d'exploitation	6.322	7.289	-967	-13,27%
Résultat de l'exploitation	-4.373	9.067	-13.440	-148,23%
<b>II. Produits financiers</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>4</b>	<b>7,69%</b>
Charges financières	-391	-312	-79	25,32%
Résultat de l'exploitation ordinaire	-4.708	8.807	-13.515	-153,46%
Résultat de l'exercice	-4.708	8.807	-13.515	-153,46%

(*) Prélèvement article 49 des statuts	2.964.241	3.134.692		
Services sociaux (versements)	-2.962.292	-3.118.336		
	<b>1.949</b>	<b>16.356</b>		

## IV. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

## BILAN

## A. L'ACTIF

## 1. LES ACTIFS IMMOBILISÉS (-1,5%)

Les immobilisations incorporelles présentent un accroissement de 14%. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés à cette rubrique, comme c'est également le cas pour les logiciels.

Les immobilisations corporelles diminuent de 9%, principalement suite au report d'acquisitions de matériel roulant et au gel d'acquisitions de mobilier de bureau.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble – à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations – s'élève à un total de 519.000 €.

## 2. LES ACTIFS CIRCULANTS (+7,4%)

Les créances à un an au plus (-2,6%) : la diminution est principalement attribuable aux factures à établir en baisse de 31,5% fin 2012 tandis que les créances douteuses continuent à progresser. Au 31 mars 2013, 26,6% des créances commerciales restaient impayées. Par contre, les créances douteuses n'ont diminué que de 23% par rapport à la situation au 31 décembre 2012.

## 3. LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET LES VALEURS DISPONIBLES (+10%)

1) Situation des placements de trésorerie (en €)	1 au 31/12/12	2 au 31/12/11	3 31/12/2010	4 (1) - (2)	5 (4) / (2)
Comptes à terme SABAM	1.555.370	8.400.000	504.454	-6.844.630	-82%
Actions SABAM	10.809.015	13.732.129	16.089.019	-2.923.114	-21%
Actions Fonds social	80.966	6.392.518	7.374.970	-6.311.552	-99%
Obligations SABAM	119.641.476	109.537.240	120.013.389	10.104.236	9%
Obligations Fonds social	56.674.501	45.075.404	43.751.042	11.599.097	26%
<b>Total (1)</b>	<b>188.761.328</b>	<b>183.137.291</b>	<b>187.732.874</b>	<b>5.624.037</b>	<b>3%</b>

2) Valeurs disponibles					
SABAM	17.182.215	1.785.866	18.287.343	15.396.349	862%
Fonds social	7.033.229	9.095.689	10.071.865	-2.062.460	-23%
CES de la SABAM	4.819	9.306	499	-4.487	-48%
Culture SABAM asbl	-	-	103.133	-	
<b>Total (2)</b>	<b>24.220.263</b>	<b>10.890.861</b>	<b>28.462.840</b>	<b>13.329.402</b>	<b>122%</b>
<b>Total général bilan</b>	<b>212.981.591</b>	<b>194.028.152</b>	<b>216.195.714</b>	<b>18.953.439</b>	<b>10%</b>

## LA GESTION DES PLACEMENTS EN 2012

Jusqu'au 31 décembre 2011, les actions et les fonds garantis (obligations) acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social avaient été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se voulait défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

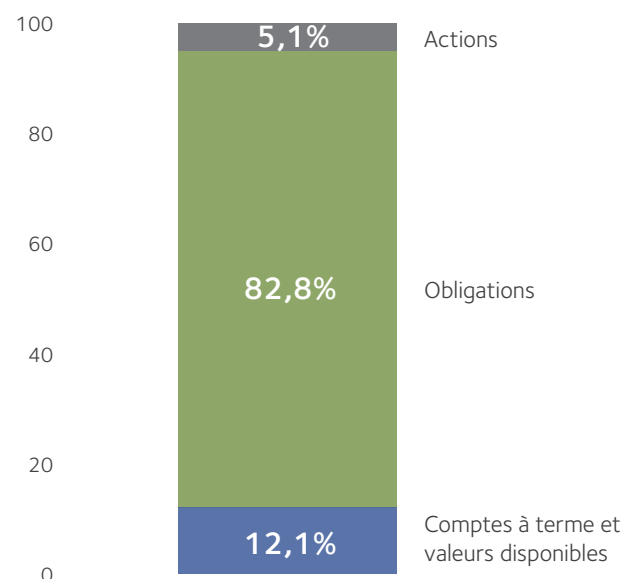
Depuis l'exercice 2012, la gestion de ces fonds est assurée par une seule institution financière avec comme objectif à moyen terme la cession définitive des actions <sup>1</sup> et cela conformément à l'article 9 §3 de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion droits stipulant que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non spéculatifs.

De ce fait, la part des actions dans le total des avoirs a diminué de moitié en 2012 suite aux cessions d'actions réalisées en 2012.

L'importance des valeurs disponibles (voir tableau supra) est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants appelés 'business accounts', apportant de meilleurs rendements comparables aux comptes à terme et offrant une plus grande flexibilité.

La position de trésorerie a augmenté de 10% en raison des mouvements à la hausse constatés au niveau des encaissements de droits d'auteur au 31 décembre 2012 ainsi qu'aux arbitrages effectués dans les portefeuilles titres ayant eu pour effet d'augmenter la part des fonds garantis.

### RÉPARTITION DES AVOIRS AU 31 DÉCEMBRE 2012 (VALEUR BILANTAIRE)



<sup>1</sup> Décision de Conseil d'Administration de 20 décembre 2011

La valeur nette des actions a diminué de plus de 21% pour la SABAM et de pratiquement 99% pour le Fonds social. La part des actions sur le total des avoirs est passée de 10,4% en 2011 à 5,1% en 2012 en faveur des fonds garantis et des valeurs disponibles.

Suite à la cession des actions opérée en 2012, des arbitrages importants ont été réalisés dans les portefeuilles obligataires entraînant la réalisation de plus-values substantielles réinvesties dans des investissements obligataires ayant un rating de minimum BBB-.

Au 31 décembre 2012, les plus-values latentes sur obligations compensaient largement les moins-values latentes sur actions et SICAV d'actions.

Cette position favorable conjuguée à l'étalement des cessions d'actions et des arbitrages dans le portefeuille obligataire permet le pilotage budgétaire des placements de trésorerie pour les exercices futurs.

### COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF (+13,5%)

L'augmentation est principalement attribuable à la part des droits d'auteur facturés en 2013 et concernant 2012 (Droits d'exécution et Arts de la scène).

## B. LE PASSIF

### Les capitaux propres (+56%)

Réserves (+177%) : une dotation aux réserves disponibles de 1,1 million a été comptabilisée afin de renforcer nos fonds propres et cela conformément à l'article 47 des statuts qui stipule que la dotation annuelle à la réserve disponible ne peut pas dépasser 1% du chiffre d'affaires comptabilisé.

### Les provisions (-8,4%)

Cette baisse s'explique par les prélèvements réalisés sur les provisions pour prépensions suite aux paiements effectués en 2012 et comptabilisés sous la rubrique 'rémunérations, charges sociales et pensions' du compte de résultats. Notons toutefois une augmentation des provisions pour litiges de 38% fin 2012.

### Les dettes (+6,9%)

Les dettes à plus d'un an qui représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social et culturel de la SABAM n'ont diminué que de 0,8% suite aux paiements anticipés effectués en 2012.

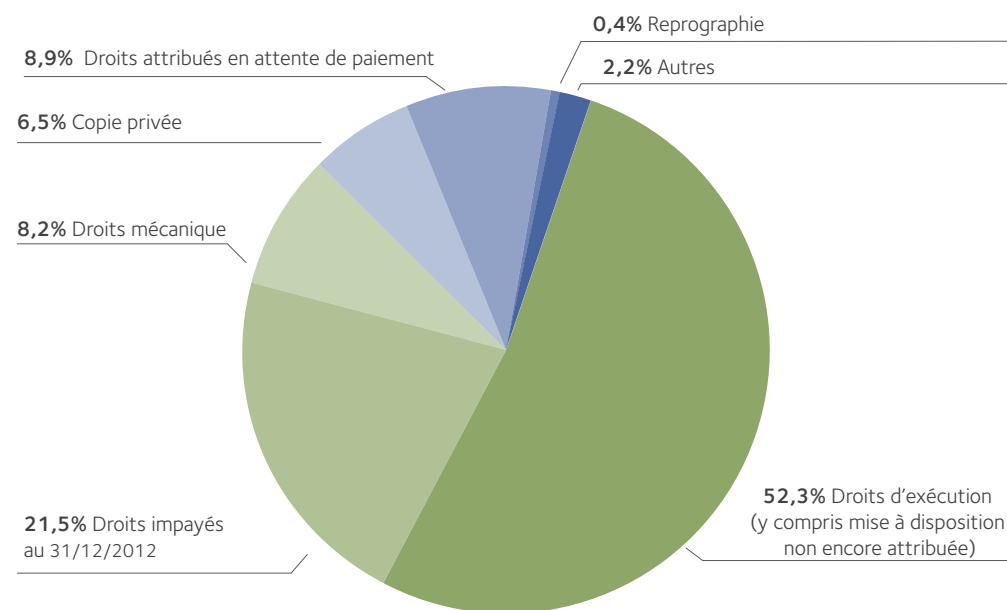
Les dettes à un an au plus s'élevaient à 186,7 millions € fin décembre 2012 contre 169 millions € fin décembre 2011, soit une augmentation de 17,7 millions € (+10,5%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

- Une augmentation de 7,3 millions € des dettes commerciales principalement due à l'augmentation des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2012<sup>1</sup> ;
- Une augmentation de 6,8% (10,5 millions €) au niveau des 'autres dettes' de 153,9 millions € fin décembre 2011 à 164,4 millions € fin décembre 2012 expliquée principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires 2012 de plus de 5 millions € et de la reprise sur réduction de valeur sur actions de pratiquement 6 millions €.

#### Détail solde des droits à répartir au 31 décembre 2012 : 164,4 millions €

Droits d'exécution (y compris mise à disposition non encore attribuée)	52,3%
Droits impayés au 31/12/2012	21,5%
Droits mécaniques	8,2%
Copie privée	6,5%
Droits attribués en attente de paiement	8,9%
Reprographie	0,4%
Autres	2,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>



<sup>1</sup> Ces dettes envers les sociétés étrangères ne peuvent être payées qu'après réception des déclarations des sociétés concernées (factures). Contrairement à 2011, la SABAM ne les avait pas encore reçues au 31 décembre 2012. Entre-temps, ces déclarations ont bien été réceptionnées et les sommes dues versées

Le solde de 164 millions € est constitué pour 52,3% par les droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci en provenance des émetteurs médias.

21,5% concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2012 qui ne peuvent donc être répartis (contre 32,2% au 31/12/2011).

8,2% concernent les droits mécaniques répartis semestriellement (le 2<sup>e</sup> semestre 2012 est réparti en 2013).

8,9% concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

6,5% concernent les droits de copie privée.

Le solde de 2,6% concerne les droits de reprographie, de prêt public, arts de la scène, arts visuels et littérature.

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musique nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception, soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis.



## DROITS EN ATTENTE DE PAIEMENT AU 31/12/2012 (EN €)

Rubrique	2009 jusqu'à 2011	2012	Total général
Droits de reproduction mécanique centralisés		448.471	448.471
Droits mécaniques Industrie	7.827.449	2.622.829	10.450.279
Droits mécaniques Étranger	1.538.318	889.571	2.427.888
Droits d'utilisation commerciale – droits de reproduction mécanique	-15.270	192.149	176.879
Belgique Droits d'exécution cinéma audiovisuel	36.859.187	914.653	37.773.840
Étranger Droits d'exécution cinéma audiovisuel	937.560	1.275.153	2.212.713
Copie privée	4.627.362	6.041.194	10.668.556
Reprographie	767.936	0	767.936
Droit de prêt	401.109	0	401.109
Arts de la scène	808.167	245.471	1.053.638
Arts graphiques et visuels	1.054.749	1.128.459	2.183.208
Littérature	833	316	1.149
Mise à disposition pas encore attribuée	8.132.857	37.842.038	45.974.895(1)
Droits d'auteur impayés au 31/12/2012	15.447.696	19.878.127	35.325.823
<b>TOTAL</b>	<b>78.387.952</b>	<b>71.478.432</b>	<b>149.866.384</b>
<b>Réserve droits attribuables</b>	<b>14.502.825</b>		<b>14.502.825</b>
<b>Total général</b>	<b>92.890.777</b>	<b>71.478.432</b>	<b>164.369.209</b>

(1) Après déduction des réductions de valeur latentes sur actions.

## DROITS ATTRIBUÉS EN ATTENTE DE PAIEMENT : 14.502.825 €

Au 31 décembre 2012, le solde total restant à payer s'élève à 14.502.825 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation.

Evolution des droits attribués en attente de paiement au 31/12/2012	en €
1995	491.593
1996	1.380.855
1997	588.833
1998	491.418
1999	429.398
2000	563.138
2001	757.039
2002	791.212
2003	732.106
2004	884.095
2005	950.843
2006	1.389.285
2007	1.912.782
2008	3.140.228
<b>Total</b>	<b>14.502.825</b>

La diminution de cette rubrique de droits de 36,8% est due aux nouvelles procédures mises en place en 2011 afin de diminuer à terme le montant de ces droits en attente de paiement (voir également à ce sujet le chapitre concernant les répartitions – page 45).

**Compte de régularisation du passif (+1,6%)**

Afin de se conformer à nos règles d'évaluation, il convient de diminuer du chiffre d'affaires 2012 les perceptions qui se rapportent à 2013, soit 17,6 millions €, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2011.

**Situation des droits nets à répartir au 31 décembre (dettes envers les ayants droit)**

Ce tableau présente l'évolution des répartitions des droits des quatre dernières années, dont le détail est communiqué chaque année dans le rapport financier du rapport annuel. Il est important de souligner qu'après un an suivant l'année de perception, plus de 70% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Nous constatons par exemple que 71% des droits nets de 2011 ont été répartis durant les exercices 2011 et 2012 tandis qu'au 31 décembre 2012, 37% des droits nets 2012 ont déjà été répartis, laissant un solde à répartir pour les exercices ultérieurs de 69 millions € (ou 71,5 millions € si nous tenons compte des droits en attente de paiement envers les ayants droit).

Ce solde est constitué majoritairement par les droits d'exécution musicale qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception, par les droits impayés au 31 décembre 2012 et par les mises à disposition non encore attribuées au 31 décembre 2012.

Notons également que la baisse du pourcentage déjà réparti après l'année de perception (année 2011) est due aux différents facteurs suivants :

- Modification de la règle d'évaluation concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. En effet, la règle d'évaluation n° 14<sup>3</sup> prévoit de faire coïncider le chiffre d'affaires comptabilisé avec l'année calendrier. En d'autres mots, les droits 2011 déjà répartis et encore à répartir peuvent concerner des facturations de droits réalisées aussi bien en 2011, 2012 et même 2013.
- Augmentation de la part des droits impayés au 31 décembre qui passe de 26,3% (pour les droits 2010 au 31/12/2011) à 35,6% du solde à répartir (pour les droits 2011 au 31/12/2012), soit plus de 4 millions € de différence.
- Augmentation de la part des mises à disposition non encore attribuées au 31 décembre qui passe de 13% (pour les droits 2010 au 31/12/2011) à 24% du solde à répartir (pour les droits 2011 au 31/12/2012), soit pratiquement 4 millions € concernant principalement les droits câble.

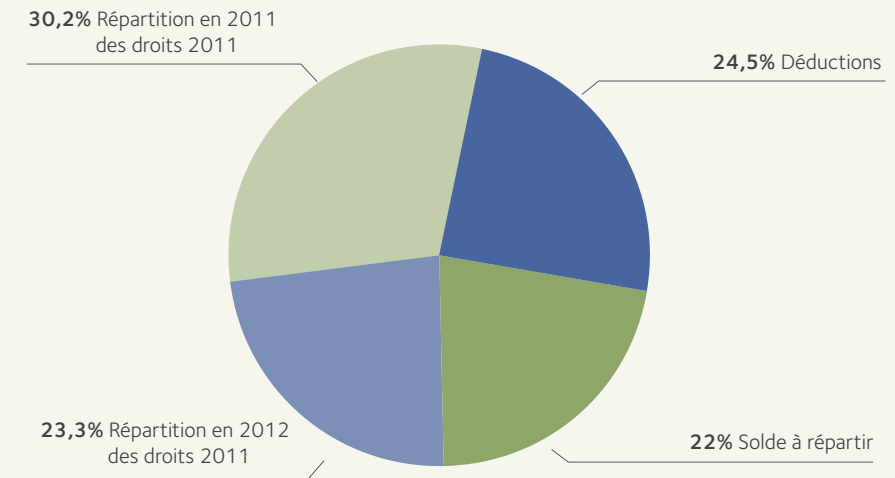
	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	197.434.000	192.966.000	141.100.000	146.173.000
Solde droits nets à répartir <sup>(1)</sup>	166.529.000	159.104.000	106.596.000	114.244.000
Attribué durant l'exercice N <sup>(2)</sup>	44%	44,50%	40%	37%
N+1				
Déjà réparti	83%	83%	71%	
Solde à répartir	17%	17%	29%	
N+2				
Déjà réparti	88%	85%		
Solde à répartir	12%	15%		
N+3				
Déjà réparti	90%			
Solde à répartir	10%			

(1) Après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles

(2) Après déduction du report des reliquats et des réductions de valeur latentes sur obligations et actions

#### RÉPARTITION DES DROITS 2011 PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES 2011

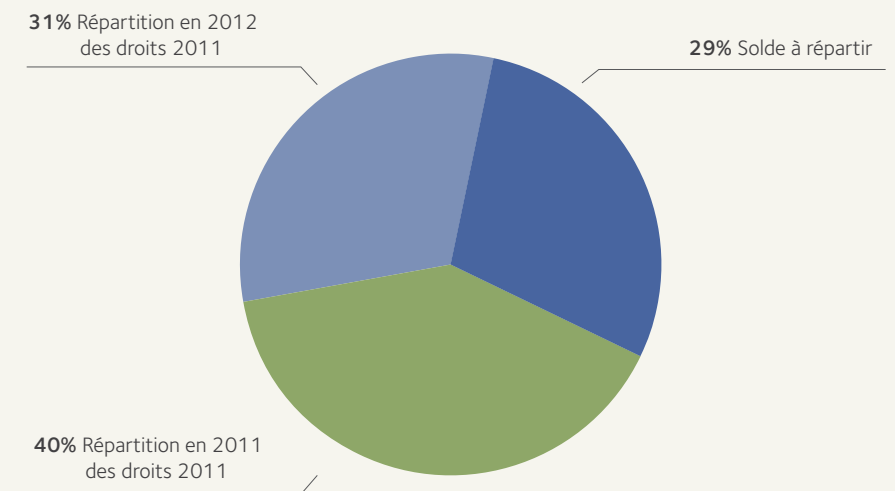
**CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 : 141.100.000 €**



(déductions = coûts nets et affectations à des fins sociales et culturelles)

#### RÉPARTITION DES DROITS NETS 2011

**SOLDE À RÉPARTIR APRÈS DÉDUCTION DES COÛTS NETS ET DES AFFECTATIONS À DES FINS SOCIALES ET CULTURELLES EN 2011 (24,4% DU CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT) = 106,6 MILLIONS €**



**40% + 31% = 71% répartis au 31/12/2012**

## V. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

### LES REVENUS

#### a) Le chiffre d'affaires

Les perceptions de droits d'auteur enregistrent en 2012 une progression de 3,6% par rapport à 2011 grâce aux excellents résultats des rubriques 'droits d'exécution publique de la musique' et 'droits provenant de l'étranger', lesquelles alimentent plus de la moitié de notre chiffre d'affaires.

Les droits d'exécution publique de la musique augmentent de pratiquement 6%, essentiellement grâce aux concerts.

Après avoir progressé de 8% en 2011, les droits en provenance de l'étranger ont augmenté de plus de 14% en 2012, principalement au niveau des arts visuels et des droits d'exécution musique, ce qui confirme le succès croissant de nos auteurs à l'étranger.

La diminution des perceptions auprès des médias se poursuit (-2,6% en 2012), en particulier auprès des diffuseurs publics subissant des contraintes budgétaires défavorables à notre secteur d'activités, tandis que la rubrique 'diffuseurs payants' progresse suite aux récupérations de droits des années précédentes.

La baisse continue des droits de reproduction mécanique a été limitée en 2012 (-7,4%). Les perceptions centralisées relatives aux ventes de disques en Belgique ont progressé de plus de 15% alors que le marché belge de la musique physique a diminué de 16% en 2012. Il est à noter que le marché global des perceptions de droits de reproduction mécanique a chuté de plus de 53% entre 2002 et 2012 et que le central licensing Etranger a baissé de plus de 40% en 2012. Il s'agit d'un seul contrat centralisateur.

Enfin, les perceptions en ligne ont connu une hausse importante de plus de 50%, la part de celles-ci dans le chiffre d'affaires total de 2012 atteint néanmoins péniblement 1%.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 (en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>DROITS D'AUTEUR</b>	<b>146.173.299</b>	<b>141.099.855</b>	<b>192.965.642</b>	<b>5.073.444</b>	<b>3,6%</b>
<b>Médias</b>	<b>37.595.921</b>	<b>38.579.458</b>	<b>42.639.003</b>	<b>-983.536</b>	<b>-2,5%</b>
Diffuseurs publics	10.769.226	13.852.242	13.846.609	-3.083.016	-22,3%
Radios particulières	2.543.593	2.281.291	2.368.105	262.302	11,5%
Diffuseurs nationaux privés	7.844.636	8.293.332	7.914.321	-448.696	-5,4%
Télévisions régionales et à public à cible	803.045	1.010.333	1.550.750	-207.288	-20,5%
Diffuseurs payants	4.226.934	1.740.562	4.443.743	2.486.372	142,8%
Distributeurs	10.816.337	10.655.805	11.501.118	160.532	1,5%
Câble - programmes TV étrangers	588.909	755.093	1.011.631	-166.184	-22,0%
Câble - programmes radiosonores étrangers	3.242	-9.200	2.726	12.442	-135,2%
<b>Online</b>	<b>1.556.274</b>	<b>1.013.826</b>	<b>1.665.918</b>	<b>542.448</b>	<b>53,5%</b>
Streaming	487.381	290.434	222.622	196.947	67,8%
Téléchargements	778.898	544.639	1.254.241	234.259	43,0%
Simulcasting + webradio + webtv	289.996	178.753	189.056	111.243	62,2%
<b>Droits d'exécution publique de la musique</b>	<b>64.076.350</b>	<b>60.591.263</b>	<b>57.909.473</b>	<b>3.485.086</b>	<b>5,8%</b>
Musique légère mécanique	43.413.721	42.471.926	34.953.787	941.795	2,2%
Musique légère vivante	11.704.104	10.431.040	13.916.102	1.273.064	12,2%
Musique sérieuse	1.208.068	1.097.242	1.448.483	110.827	10,1%
Musique de film	1.786.949	1.527.213	2.001.935	259.736	17,0%
Unisono - SABAM	3.256.598	2.919.375	3.122.473	337.223	11,6%
Unisono - SIMIM	2.706.909	2.144.467	2.466.694	562.442	26,2%
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>14.144.730</b>	<b>15.280.898</b>	<b>68.460.606</b>	<b>-1.136.168</b>	<b>-7,4%</b>
Perceptions occasionnelles	976.779	1.150.672	1.323.807	-173.893	-15,1%
Perceptions contractuelles	1.902.581	1.791.380	3.041.441	111.201	6,2%
Central licensing - marché belge	5.304.840	4.589.744	7.853.482	715.096	15,6%
Central licensing - autres territoires	2.550.730	4.315.086	52.204.768	-1.764.355	-40,9%
Musique d'ambiance	1.403.193	1.603.977	2.361.649	-200.784	-12,5%
Droits vidéographiques	1.500.864	1.402.804	1.647.779	98.061	7,0%
Cellule de contrôle	63.005	93.538	25.045	-30.533	-32,6%
Unisono DJ - SABAM	121.147	92.859		28.288	30,5%
Unisono DJ - SIMIM	318.995	237.965		81.031	34,1%
Divers	2.595	2.875	2.636	-280	-9,7%

CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 (en €)	(1) 31/12/2012	(2) 31/12/2011	(3) 31/12/2010	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.400.016</b>	<b>3.659.194</b>	<b>3.409.921</b>	<b>-259.178</b>	<b>-7,1%</b>
Professionnel	2.781.740	3.053.121	2.727.513	-271.381	-8,9%
Amateur	618.276	606.073	682.408	12.203	2,0%
<b>Reprographie</b>	<b>2.077.352</b>	<b>2.221.907</b>	<b>1.858.000</b>	<b>-144.555</b>	<b>-6,5%</b>
<b>Copie privée</b>	<b>6.215.213</b>	<b>4.915.802</b>	<b>3.232.858</b>	<b>1.299.411</b>	<b>26,4%</b>
<b>Droit de prêt public</b>	<b>617.861</b>	<b>419.167</b>	<b>392.373</b>	<b>198.694</b>	<b>47,4%</b>
<b>Littérature</b>	<b>67.768</b>	<b>66.914</b>	<b>62.903</b>	<b>854</b>	<b>1,3%</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>1.058.496</b>	<b>926.212</b>	<b>885.804</b>	<b>132.283</b>	<b>14,3%</b>
Droit de reproduction	329.278	320.942	385.895	8.336	2,6%
Droit de suite	729.217	605.270	499.910	123.947	20,5%
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>15.363.318</b>	<b>13.425.214</b>	<b>12.448.782</b>	<b>1.938.104</b>	<b>14,4%</b>
Œuvres théâtrales	72.306	106.595	58.207	-34.289	-32,2%
Câble - droits d'exécution	1.798.540	1.765.518	2.324.177	33.022	1,9%
Arts visuels	783.089	302.062	178.425	481.026	159,2%
Autres réseaux	137.534	199.149	38.450	-61.615	-30,9%
Droit de suite	256.974	96.266	142.478	160.707	166,9%
Droits de reproduction mécanique	3.369.740	3.153.892	3.602.280	215.848	6,8%
Droits d'exécution (Film + musique)	8.945.135	7.801.731	6.104.765	1.143.404	14,7%

#### b) Les autres produits d'exploitation : +8,7% (+348.000 €)

Les autres produits d'exploitation représentent principalement la récupération des frais auprès des avocats, des huissiers, des compagnies d'assurances, du personnel ainsi que les frais de rappel et des frais récupérés auprès du Fonds social et culturel pour la couverture des coûts des activités sociales et culturelles.

Notons une hausse en 2012 de plus de 50% des frais récupérés auprès des avocats et huissiers.

#### LES CHARGES D'EXPLOITATION

##### a) Les Services et biens divers : -7,9% (-666.000€)

La part des Services et biens divers dans les charges d'exploitation s'élève à 22,1% contre 22,8% en 2011.

Cette baisse s'explique par les éléments suivants :

- la fin des agences locales avec comme conséquence une baisse des charges locatives pour les bureaux régionaux ;
- l'installation de nouveaux groupes d'aération avec pour conséquence un chauffage au gaz et plus au mazout ;
- il a été moins fait appel aux services de consultants informatiques ;
- moins de formations externes.

Nous subdivisons la rubrique Services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

##### a) Frais de location et d'entretien : -3,9% (-48.000 €)

Fin mars 2012, les contrats de location des postes de la SABAM à Mons, Tilff, Sint-Denijs-Westrem, Anvers, Courtrai et Hasselt sont arrivés à échéance. Ceci a représenté une économie de 125.000 €. En revanche, le coût des contrats d'entretien pour les logiciels a augmenté, ce qui a pour effet que la rubrique frais de location et d'entretien a finalement enregistré au total une économie de presque 50.000 €.

##### b) Fournitures à l'entreprise : -12,8% (-142.000 €)

C'est la deuxième année consécutive où nous économisons plus de 10% dans cette rubrique grâce à un durcissement de la politique d'achats et grâce à une recherche constante d'alternatives meilleur marché mais offrant un niveau équivalent de qualité. Les frais de chauffage ont été réduits de moitié grâce à un investissement dans de nouveaux groupes d'aération, un système de récupération de la chaleur étant à l'origine de cette économie. Les frais de télécommunication sont également contrôlés en permanence afin d'aussi réaliser des économies à ce niveau-là ; ainsi, la facture pour 2012 a diminué de presque 30.000 €.

##### c) Rétributions de tiers : +30,8% (+94.000 €)

La cause de cette augmentation est la prise en compte de la régularisation des commissions des anciens gérants indépendants d'agences de la SABAM.

##### d) Honoraires et indemnités : -9,6% (-270.000 €)

Bien que les honoraires et les frais de consultance augmentent de près de 233.000 €, nous avons tout de même réalisé une belle économie dans cette rubrique, et ce grâce à une diminution des dépenses en frais d'avocats (-317.000 €) et à l'emploi d'un nombre moins élevé d'intérimaires (-209.000 €).

##### e) Frais de représentation et de communication : -1,7% (-28.000 €)

Pour rappel, le Fonds culturel de la SABAM est repris depuis 2011 dans cette rubrique. Les dépenses supplémentaires en 2012 pour ce fonds ont été compensées par une diminution des dépenses pour les réceptions.

**f) Administrateurs, cotisations, formations : -19,0% (-271.000 €)**

La diminution du budget pour les formations et séminaires (-135.000 €) se taille la part du lion dans cette économie. Il a également été payé moins de jetons de présence et moins d'argent a été versé pour l'assurance-groupe des administrateurs (ensemble -108.000 €).

**b) Les rémunérations, charges sociales et pensions**

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 67% des charges d'exploitation. Les charges de rémunérations ont baissé de 4,2%. Ceci est principalement imputable à la baisse de l'effectif consécutive au non-remplacement d'un certain nombre de membres du personnel ayant quitté la SABAM volontairement ou non.

L'effectif a subi en 2012 les changements suivants :

	Unités	ETP(1)
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	340	308,3
Différence entre engagements et départs	-16	-14,2
Modifications de régime		-3,8
<b>Situation au 31 décembre 2012</b>	<b>324</b>	<b>290,3</b>

(1) Équivalents temps plein

L'évolution de l'effectif depuis le plan social 2009 (ALLEGRO) est la suivante :

	<b>276</b>	unités (accord social)
	+ 6	congés maladie longue durée + crédit-temps
	+20	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Flandre)
	+11	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Wallonie)
	+ 6	engagements pour la musique dans les entreprises (UNISONO)
	- 1	départ en prépension
<b>Situation fin 2010 :</b>	<b>318</b>	
	+19	solde engagements (agences flamandes et autres) et départs
	+ 6	engagements temporaires
	- 3	départs en prépension
<b>Situation fin 2011:</b>	<b>340</b>	
	- 16	
<b>Situation fin 2012:</b>	<b>324</b>	

L'effectif a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

Année	Unités	ETP
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1
2010	318	289,5
2011	340	308,3
<b>2012</b>	<b>324</b>	<b>290,3</b>

**c) Les amortissements : -7,2% (-276.000 €)**

Les rubriques suivantes retiennent notre attention :

- les investissements ICT (développement externe) ont régressé de façon importante par rapport aux années précédentes ;
- le gel des achats en 2012 pour les voitures de société ;
- les investissements dans les installations techniques du bâtiment ont augmenté de 3,6 %. La SABAM remplace ses installations techniques sur une période de trois ans : en 2010 le système de refroidissement, en 2011 les groupes d'aération et en 2012 (et en partie 2013) le chauffage. Les rénovations étaient urgemment nécessaires et les résultats sont spectaculaires : la qualité de l'air dans le bâtiment s'est fortement améliorée et l'économie réalisée sur la facture énergétique est considérable ;
- les achats de hardware ont diminué en 2012.

**d) Les réductions de valeur sur créances commerciales : +4.624,5% (-18.000 €)**

Par solde, il a été effectué davantage de reprises, pour un montant de 18.000 €, qu'il n'y a eu d'ajouts sur les réductions de valeur sur créances commerciales.

**e) Les provisions pour risques et charges : -18,8% (+115.000€)**

La diminution est due aux reprises sur provisions pour les prépensions et le plan social.

**f) Les autres charges d'exploitation : -2,7% (-22.000€)**

Suite au gel des achats de voitures de société en 2012, nous avons payé moins de taxes de mise en circulation. Les paiements de bourses à la création dans différentes disciplines artistiques ont augmenté.

(montants exprimés en milliers €)	1	2	3	4	5	6	7
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	(1)-(2)	(6)/(2)
<b>Services et biens divers</b>	7.805	8.471	16.866	11.850	12.634	-666	-7,9%
<b>Frais de location et d'entretien</b>	1.182	1.230	1.213	1.365	1.486	-48	-3,9%
<b>Fournitures à l'entreprise</b>	961	1.103	1.232	1.025	916	-142	-12,8%
Eau, électricité et chauffage	145	167	166	162	175	-22	-13,4%
Expédition et télécommunications	544	625	692	477	395	-81	-13,0%
Fournitures, abonnements et programmation	273	310	374	386	346	-38	-12,2%
<b>Rétributions de tiers</b>	399	305	4.696	4.369	4.651	94	30,8%
Réseau	200	76	4.494	4.128	4.436	124	163,6%
Assurances	122	130	111	126	90	-8	-6,3%
Frais extérieurs	78	99	91	115	125	-22	-22,0%
<b>Honoraires et indemnités</b>	2.534	2.804	2.437	2.773	3.326	-270	-9,6%
Avocats et huissiers siège	673	947	840	1.072	855	-273	-28,9%
Avocats et huissiers perception	266	310	349	626	606	-43	-14,0%
Autres honoraires et indemnités	1.594	1.548	1.248	1.075	1.865	47	3,0%
<b>Frais de représentation et communication</b>	1.567	1.595	695	582	622	-28	-1,7%
<b>Administrateurs, cotisations, formations</b>	1.156	1.427	6.583	1.641	1.521	-271	-19,0%
<b>Charges consolidées Fonds social</b>	6	7	10	95	112	-1	-13,3%
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	23.594	24.622	22.637	23.685	21.429	-1.027	-4,2%
Rémunérations	15.386	15.872	14.620	16.309	14.467	-486	-3,1%
Charges sociales	4.463	4.588	4.286	4.715	4.080	-125	-2,7%
Primes pensions extralégales	922	1.213	979	912	979	-291	-24,0%
Autres frais de personnel	1.554	1.721	1.597	1.408	1.358	-167	-9,7%
Pension de retraite et de survie	1.147	1.212	899	529	460	-65	-5,4%
Provision pour pécule de vacances	122	15	256	-188	85	106	698,7%
<b>Charges d'amortissements</b>	3.562	3.839	3.663	2.975	2.311	-276	-7,2%
Logiciels (développement interne)	926	498	552	545	510	429	86,1%
Logiciels (développement externe)	1.439	2.094	1.906	1.304	788	-656	-31,3%
Bâtiment	73	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	118	114	85	81	83	4	3,6%
Rénovation	328	324	317	253	218	4	1,1%
Mobilier et matériel de bureau	82	89	122	127	132	-7	-8,0%
Matériel informatique	308	339	333	328	312	-31	-9,2%
Matériel roulant	288	307	275	264	195	-19	-6,1%
<b>Réductions de valeur</b>	-19	0	382	0	378	-18	4624,5%
<b>Provisions pour risques et charges</b>	-495	-610	-7.565	3.181	1.659	115	-18,8%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	820	842	1.362	1.315	1.348	-22	-2,7%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES</b>	35.267	37.162	37.345	43.006	39.759	-1.895	-5,1%

## VI. LES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats financiers nets (en €)	1	2	3	4	5
	2012	2011	2010	1-2	4/2
<b>Produits financiers SABAM</b>					
Intérêts bancaires	437.857	491.388	276.004	-53.531	-11%
Intérêts obligations	3.983.189	4.015.814	5.007.534	-32.624	-1%
Plus-values obligations	1.838.952	446.355	1.082.220	1.392.598	312%
Plus-values actions	820.975			820.975	0%
Autres produits financiers	118.520	188.331	653.671	-69.811	-37%
<b>Total</b>	<b>7.199.493</b>	<b>5.141.887</b>	<b>7.019.429</b>	<b>2.057.606</b>	<b>40%</b>
Charges financières et réd.val.actuarielle	-652.341	-965.236	-761.600	312.894	-32%
<b>I. Résultat financier net SABAM <sup>(1)</sup></b>	<b>6.547.152</b>	<b>4.176.652</b>	<b>6.257.829</b>	<b>2.370.500</b>	<b>57%</b>
<b>Produits financiers Fonds social</b>					
Intérêts bancaires	2.248	2.649	1.634	-401	-15%
Intérêts obligations	1.746.517	1.701.121	1.803.759	45.396	3%
Plus-values obligations	2.313.584	138.086	214.462	2.175.499	1575%
Plus-values actions	360.039		0	360.039	100%
Autres produits financiers	32.047	70.941	231.160	-38.894	-55%
<b>Total</b>	<b>4.454.435</b>	<b>1.912.797</b>	<b>2.251.015</b>	<b>2.541.639</b>	<b>133%</b>
Charges financières et réd.val.actuarielle	-2.155.691	-560.540	-253.028	-1.595.151	285%
<b>II. Résultat financier net Fonds social</b>	<b>2.298.744</b>	<b>1.352.257</b>	<b>1.997.987</b>	<b>946.488</b>	<b>70%</b>
<b>Culture SABAM</b>					
Intérêts bancaires		52	162	-52	-100%
Charges financières		-304	-320	304	-100%
<b>III. Résultat financier net Culture SABAM</b>		<b>-252</b>	<b>-158</b>	<b>252</b>	<b>-100%</b>
<b>Total I + II + III</b>	<b>8.845.896</b>	<b>5.528.656</b>	<b>8.255.658</b>	<b>3.317.240</b>	<b>60%</b>

(1) Part placement sur droits d'auteur : 5.238.000 € (80%)

Part placement sur fonds propres : 1.309.000 € (20%)

**Total : 6.547.000 € (100%)**

## LES RÉSULTATS FINANCIERS EN 2012

En 2012, les taux d'intérêts n'ont eu de cesse de baisser tant sur le marché des obligations d'Etat que des obligations d'entreprises stimulés par l'énorme appétit des investisseurs, tant institutionnels que privés.

Le même constat s'est révélé pour les taux courts. En effet, en raison d'une pression continue sur les taux courts, les intérêts bancaires ont continué à baisser en 2012 (-11% pour la SABAM et -15% pour le Fonds social).

## LES OBLIGATIONS

La diversification vers les obligations d'entreprises a de nouveau contribué positivement à la performance en 2012. Sur l'ensemble de l'année, les obligations d'entreprises ont surperformé les obligations souveraines. La politique prudente de diversification a été payante et les plus-values réalisées lors des cessions furent très élevées (+312% pour la SABAM et +1.575% pour le Fonds social).

## LES ACTIONS

Suite à la centralisation des portefeuilles auprès d'une seule institution bancaire et dans le but d'aligner progressivement le portefeuille consolidé dans le sens d'un retrait progressif et définitif des actions, il a été décidé d'alléger le poids des actions dans les portefeuilles. Les fonds d'actions ont été vendus sur opportunité et pratiquement la totalité pour le Fonds social. Le produit de ces ventes a été réinvesti en obligations.

Suite aux différents arbitrages réalisés en 2012, le résultat financier net (après déduction des charges financières) a augmenté de 57% pour la SABAM et de 70% pour le Fonds social. Le total cumulé des résultats financiers nets a progressé de 60% pour s'établir à 8.846.000 €, soit un rendement net de plus de 6% sur le chiffre d'affaires 2012.

La bonne tenue de la poche actions en 2012 et la qualité des obligations en portefeuille ont permis d'atteindre ces excellents résultats.

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2012

### 1. REGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

#### 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2012 à 875.638 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

#### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	10 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	5 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location – financement	X	X	20 %	20 %

la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

### 3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

### 4. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

### 5. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales» dont l'effet sera totalement neutralisé par l'annulation des droits comptabilisés en dettes envers les ayants droit, pour autant que ces droits n'aient pas été répartis.

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

### 6. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur du marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à – ou déduite de – la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2012 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – reprise -535.555 €
- Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – reprise -558.641 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

### 7. VALEURS DISPONIBLES

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

### 8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

#### 8.1. Compte régularisation d'actif

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2012, les frais à répartir en 2013 s'élèvent à 607.304 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 1.703.214 € et à 966.814 € pour le Fonds social.

Les produits acquis facturés en 2013 qui concernent 2012 s'élèvent à 1.958.001 €.

#### 8.2. Compte régularisation de passif

Il s'agit principalement des droits à répartir en 2013 suite aux facturations établies en 2012 et qui concernent l'exercice 2013 (17.615.055 €).

### 9. CAPITAL

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

### 10. RÉSERVES

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2012, une dotation aux réserves légales de 3.687 € a été effectuée, tandis qu'une dotation aux réserves disponibles a été attribuée pour un montant de 1.100.000 €.



## 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2012, les provisions se subdivisent comme suit :

Plan social 2009	2.225.313 €
Pensions et obligations similaires (prépension)	458.244 €
Prépension CCT	1.379.835 €
Litiges	1.348.000 €
<b>Total</b>	<b>5.411.392 €</b>

## 12. LES DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

## 13. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

## 14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2012 coïncide avec l'année calendrier.

De ce fait, le chiffre d'affaires 2013 comptabilisé en 2012 est reporté sur l'exercice 2013 par l'intermédiaire des comptes de régularisation du passif.

## 15. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

## 16. OBLIGATIONS

### 16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

## 17. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Aussi bien au niveau des rémunérations des dirigeants qu'au niveau d'éventuelles transactions significatives qui seraient effectuées en dehors des conditions de marché avec des parties liées, la SABAM respecte toutes les règles applicables en la matière.

D'autre part, en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe C5.14.

## 2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II DE L'ACTIF)

Recherche et développement	€
<b>a) Valeur d'acquisition</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	19.443.779
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	2.906.145
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>22.349.924</b>
<b>b) Amortissements et réductions de valeur</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	15.555.080
Mutations de l'exercice	
- Actés	2.364.668
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>17.919.748</b>
<b>c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b>	<b>4.430.176</b>

## 3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
<b>a) Valeur d'acquisition</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	8.065.721	6.832.097	11.480.318	
Mutations de l'exercice				
- Acquisitions		309.997	159.137	
- Cessions et désaffectations			-93.405	
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>8.065.721</b>	<b>7.142.094</b>	<b>11.546.050</b>	<b>0</b>
<b>b) Amortissements et réductions de valeur</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	4.680.230	3.603.792	9.668.155	
Mutations de l'exercice				
- Actés	73.129	446.006	678.540	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-81.052	
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4.753.359</b>	<b>4.049.797</b>	<b>10.265.643</b>	<b>0</b>
<b>c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b>	<b>3.312.662</b>	<b>3.092.297</b>	<b>1.280.407</b>	<b>0</b>

## 4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (RUBRIQUE IV DE L'ACTIF)

Participations :		
<b>SOLEM</b> Rue d'Arlon 75-77 1040 Bruxelles	100 parts sociales	112.400
<b>SCRL AUVIBEL</b> Avenue du Port 86c/201a 1000 Bruxelles	1 part sociale	2.479
<b>SCRL REPROBEL</b> Place de Brouckère 12 1000 Bruxelles	7 parts sociales	1.750
<b>SCRL OnlineArt</b> Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales	2.500
<b>Société des Auteurs Audiovisuels</b> Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	2,5 parts sociales	1.239
<b>FT The Digital Copyright Network SAS</b> 130 Rue Cardinet 75017 Paris FRANCE	1.110 parts sociales	1.110
<b>GRD DESIGN SAS</b> 225 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine FRANCE	500 parts sociales	50
<b>TOTAL</b>		<b>121.528</b>

## 5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2012	2011
<b>5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL</b>		
a) Nombre total à la date de clôture	324	340
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	302,7	311,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	446.084	453.069
<b>5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS €)</b>		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	15.508	15.887
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.463	4.588
c) Primes patronales pour assurances extralégales	922	1.213
d) Autres frais de personnel	1.554	1.721
e) Pensions	1.147	1.212
<b>5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS €)</b>		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées(+)	-19	0
<b>5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS €)</b>		
Constitutions	510	248
Utilisations et reprises	-1.005	-858
<b>5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS €)</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	636	740
Autres	184	102
<b>5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS €)</b>		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	522	542
b) Aux anciens administrateurs	74	162
<b>VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>ACTIONS ET PARTS</b>	10.890	20.125
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	10.890	20.125
<b>TITRES A REVENU FIXE</b>	176.316	154.613
dont émis par des établissements de crédit	176.316	154.613
<b>COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>7.233</b>	<b>8.400</b>
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus		-
b) de plus d'un mois à un an au plus	7.233	8.400
c) de plus d'un an		-
<b>VII. Comptes de régularisation (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	607	494
Produits acquis	4.628	4.117
Autres		
<b>VIII. État du capital (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>		
<b>1. Capital souscrit</b>		
Au terme de l'exercice précédent	1.412	1.381

Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	37	31
Au terme de l'exercice	1.449	1.412
<b>2. Représentation du capital</b>		
<b>2.1. Catégories d'actions</b>		
Parts ordinaires	1.449	1.412

<b>IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	4.063	4.929
Provisions pour litiges	1.348	978

<b>X. État des dettes (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	655	510
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	3.135	2.221

<b>XIII. Résultats financiers (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>D. Réductions de valeur sur actifs circulants</b>		
Actées	8.620	15.614
Reprises (-)	-15.614	-10.808

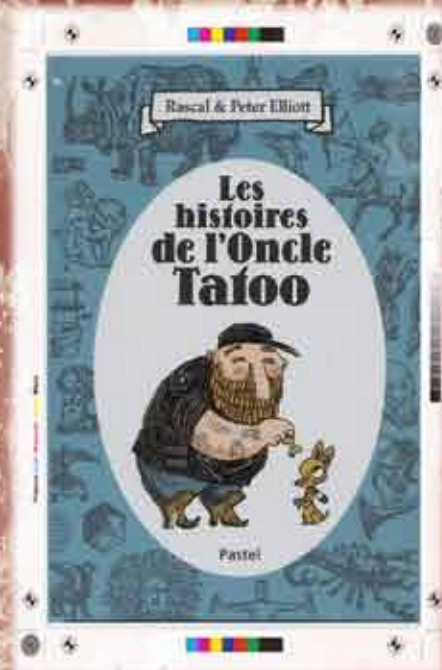
<b>XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :</b>		
1. à l'entreprise (déductibles)	8.027	8.889
2. par l'entreprise	13.930	15.434
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>		
1. précompte professionnel	4.961	5.006
2. précompte mobilier	2.305	2.339

<b>XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers €)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>		
1. Immobilisations financières SABAM	100	100
Participations	100	100
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>		
1. Immobilisations financières	1.625,5	1.125,5
Participations	1.625,5	1.125,5

## 9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT

Les associés de la SABAM, auteurs, compositeurs et éditeurs, sont représentés dans les organes statutaires de la société que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, les Collèges et les Commissions.

Lors de l'assemblée générale, ils approuvent les comptes annuels et élisent les membres du Conseil d'Administration et des Collèges.



# 10. RAPPORTS DU COMMISSAIRE

## Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2012 :

### PRÉSIDENT

Baron Stijn Coninx

### ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Claude Martin (repr. Team For Action)<sup>1</sup> –  
Johan Verminnen

### VICE-PRÉSIDENTS

Robert Janssens – Jan Van Landeghem

### SECRÉTAIRES

Benoît Coppée – John Terra

### ADMINISTRATEURS

Ignace Cornelissen  
Albert Delchambre  
Laurent Denis (à partir du 4 septembre 2012)<sup>2</sup>  
Hans Helewaut  
Marc Hermant (jusqu'au 20 juin 2012)  
Frédéric Schaeren (repr. Peermusic)  
Alec Mansion  
Patrick Mortier (repr. PMP Music)  
Pierre Mossiat (repr. Strictly Confidential)  
Isabelle Rigaux

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe Depreter

### JURISTES

Carine Libert, juriste d'entreprise  
Me Daniel Absil, avocat

## Le Comité de direction

Christophe Depreter, Directeur général  
Carine Libert, Direction Affaires Juridiques &  
Affaires Internationales  
Jac Cuypers, Direction Opérations (au nom de  
Kobus Consulting)  
Willy Heyns, Direction ICT  
Luc Van Oycke, Direction Finances

## Commissaire

Ernst&Young, Reviseur d'Entreprises SCCRC,  
représenté par Vincent Etienne

<sup>1</sup> Le 12 juin 2012, le Conseil d'Administration a élu, en application de l'article 23 des statuts, Claude Martin en qualité d'administrateur délégué. Il succède à Marc Hermant

<sup>2</sup> Marc Hermant ayant mis fin à son mandat d'administrateur le 20 juin 2012, le Conseil d'Administration a désigné par cooptation Laurent Denis le 4 septembre 2012 pour achever le mandat d'administrateur de Marc Hermant

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM – Société Civile SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 278.366.005 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 130.885.389.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels*  
L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 30 avril 2013

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl  
Commissaire  
représentée par

Vincent Etienne  
Associé  
13VE0069

#### Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM – Société Civile SCRL sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 42 du Règlement Général de la SABAM, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

*Les fonds récoltés qui de manière définitive ne peuvent être attribués doivent être répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple. L'utilisation de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.*

A cet égard, l'article 42 du Règlement Général de la SABAM stipule que :

*Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit. Ces sommes sont réparties selon les règles de répartition applicables à la répartition à laquelle elles ont été ajoutées. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.*

Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuable, s'élèvent à € 8.693.106. Ce montant, des droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive jusqu'à l'année 2008, a été attribué aux catégories auquel il se réfère et payé en décembre 2012.

Diegem, le 25 avril 2013  
Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Commissaire  
représentée par

Vincent Etienne  
Associé  
13VE0081

# 11. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT

Voici quelques-unes des principales missions du Comité d'Audit :

- Définir des priorités pour les sujets à auditer et l'approbation du planning ;
- Veiller à la qualité des audits effectués et des recommandations y afférentes ;
- Veiller à ce que les recommandations soient évaluées par la direction et implémentées là où nécessaire.

## OBJET DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a été créé sur décision du Conseil d'Administration du 4 octobre 2011. Le Comité a pour objet de fournir, de façon indépendante et objective, au Conseil d'Administration la certitude requise que la SABAM dispose d'une forte culture de contrôle interne. Le Comité d'Audit veut contribuer activement à l'amélioration continue du fonctionnement de la SABAM afin de soutenir de cette façon la réalisation des objectifs.



## COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs qui sont désignés par le Conseil d'Administration, des membres du Comité de Gestion journalière et du responsable de l'audit interne.

Le Comité peut faire appel à des experts externes mais n'a pas fait usage de cette possibilité en 2012.

La composition effective en 2012 était la suivante:

- Membres francophones
  - Claude Martin, Administrateur délégué
  - Benoît Coppée (à partir du 25/09/12 en remplacement de Marc Hermant)
  - Isabelle Rigaux (à partir du 25/09/12 en remplacement de Robert Janssens)
- Membres néerlandophones
  - Johan Verminnen, Administrateur délégué et Président du Comité d'Audit
  - Hans Helewaut
  - Ignace Cornelissen
- Font en outre aussi partie du Comité :
  - Christophe Depreter (Directeur général),
  - Carine Libert (Direction Affaires juridiques & internationales) et Filip Tondeleir (Auditeur interne).

Seuls les membres du Conseil d'Administration ont le droit de vote au Comité d'Audit et prennent par conséquent les décisions.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2012, année au cours de laquelle les fondations ont été posées pour un audit interne efficace et effectif.

Ont ainsi été déterminées la méthodologie ainsi que la façon dont le reporting des résultats d'audit aura lieu.

Dans le cadre du premier audit, c'est l'environnement de contrôle de la SABAM qui a été passé au crible. Le but était de faire une radiographie et une évaluation des différents thèmes relatifs au contrôle interne.

Les thèmes suivants ont été abordés : l'intégrité et les valeurs éthiques, le Human Resources Management et les compétences, le style de management, la structure de la SABAM, la stratégie et la politique et enfin la Corporate Governance (gouvernance d'entreprise).

Étant donné la portée très large, ce premier audit a donné un bon aperçu de la qualité du contrôle interne de notre organisation. Cet audit a entraîné très peu de recommandations concrètes.

Un deuxième audit a porté sur l'organisation et le contrôle relatifs à la prévention de la fraude. Cet audit n'avait pas pour objet de détecter de potentiels cas de fraude. Le but était d'examiner comment nous appliquons la prévention et la détection de la fraude et comment nous réagissons en cas de fraude.

L'audit a entraîné toute une série de recommandations concrètes, avec comme principale recommandation le développement d'un code de déontologie pour l'ensemble du personnel de la SABAM.

La direction transpose actuellement les recommandations dans des plans d'actions concrets et met ces plans en œuvre. Un audit de suivi en 2013 doit vérifier dans quelle mesure ces plans ont été réalisés.

Un troisième sujet qui a eu voix au chapitre est celui des répartitions de la SABAM. Dans ce contexte, des thèmes tels que la base des répartitions, le timing, le contrôle et les aspects techniques ont été approfondis.

Tout comme pour l'audit sur le contrôle interne, la portée avait été définie de façon très large. Ceci a débouché sur une bonne vue d'ensemble des différents aspects des décomptes, mais a conduit à trop peu de résultats concrets pour pouvoir tirer

des conclusions définitives. Il a dès lors été décidé par le Comité d'Audit de développer plus avant les différents aspects.

C'est la compliance (conformité) qui a été retenue comme premier sujet. Nous entendons par là le respect de l'ensemble des législations et réglementations pertinentes. Un programme de 'compliance' a été mis sur pied en collaboration avec la direction. Dans ce contexte, il est dressé un inventaire de l'ensemble des obligations et il est vérifié dans quelle mesure la SABAM rencontre ces obligations. Plus d'infos à ce sujet en 2013.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur base d'une analyse de risques actualisée, le Comité d'Audit approuvera début 2013 un plan d'audit pour les années à venir.

L'objectif est de travailler avec des audits ayant une portée et une durée limitées. Ceci doit conduire à des recommandations pouvant être transposées en plans d'actions concrets par la direction.

**Johan Verminnen**  
Président du Comité d'Audit



## 12. GLOSSAIRE

- ARTES** Structure informelle ayant pour but principal de donner plus de visibilité aux Grands Droits, en centralisant certaines des opérations en son sein (Documentation, Première ligne, notamment)
- Auvibel** Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles en Belgique
- BOD** Broadcast on Demand
- Central licensing (CL)** Contrat centralisé géré par une société de gestion collective pour ce qui concerne les droits de reproduction mécanique des grandes firmes de disques, pour un territoire déterminé
- CES** Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl
- Concert qualifié** Concert avec un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par l'artiste-interprète qui se produit
- Copie privée** Reproduction autorisée d'œuvres musicales ou audiovisuelles au sein du cercle de famille (la notion de "cercle de famille" se comprend au sens strict, à savoir 'groupe limité de personnes entre lesquelles il existe un lien tellement étroit qu'il peut être assimilé à un lien familial')
- Droit de reproduction mécanique** Le droit de reproduction mécanique concerne l'autorisation de fixer de la musique sur des supports audiovisuels ou sonores, tels que par ex. un CD, un DVD ou un disque dur. La SABAM a conclu à cet effet des contrats avec notamment des firmes de disques, des fournisseurs de musique d'arrière-plan, des DJ, des maisons de production de films et spots publicitaires et d'autres, chaque fois en fonction de la nature de la fixation et du modèle commercial appliqué

- Droit de suite** Droit, pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale, à percevoir un pourcentage sur le prix obtenu pour toute revente de cette œuvre. Les ayants droit de l'artiste profitent également de la vente des œuvres d'art jusqu'à 70 ans après le décès de l'artiste
- Global Repertoire Database (GRD)** Base de données du répertoire mondial ayant pour objectif de fournir une représentation unique, détaillée et faisant autorité de la propriété intellectuelle et du contrôle mondiaux d'œuvres musicales
- Playlist** Programme reprenant les œuvres exécutées (ex. listes jouées à la radio)
- Prêt public** Prêt d'œuvres littéraires, de bases de données, d'œuvres photographiques, de partitions d'œuvres musicales, d'œuvres sonores et d'œuvres audiovisuelles réalisés par les bibliothèques ou les médiathèques publiques
- Reprobel** Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et de la répartition des droits de reprographie et de prêt public en Belgique
- Reprographie** La copie d'œuvres fixées sur un support graphique ou analogue pour un usage privé ou pour un usage professionnel purement interne et à titre d'illustration dans le cadre d'un enseignement ou pour une recherche scientifique
- SIMIM** Société de gestion collective fondée en 1995, chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique
- Streaming** Principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en direct (ou en léger différé). Celui-ci permet la lecture d'un flux audio ou vidéo au fur et à mesure de sa diffusion
- Unisono** Projet commun entre la SABAM et la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics
- VOD** Video on demand : technique de diffusion de contenus vidéo numériques (films, dessins animés, etc.) offerts ou vendus par les opérateurs de télécommunication

## Copyrights

### Page 2

- 1/ © James Ensor/SABAM BELGIUM 2013
- 2/ © Hélène Jacobowitz
- 3/ © Grégory Navarra
- 4/ © Philippe Coupatez

### Page 6

- 1/ © Christophe Toffolo

### Page 8

- 1/ © Eyeworks
- 2/ © Leporello
- 3/ © Alechinsky/ SABAM BELGIUM 2010
- 4/ © Nicolas Viot

### Page 9

- © Philippe Coupatez

### Page 10

- © Guy Kokken

### Page 11

- © SABAM/tg

### Page 12

- 1/ © Lucia Bru
- 2/ © Frédéric Halbreich
- 3/ © vzw Lodewijk & Frans Morterlmans – Mortelmanshuis
- 4/ © vzw Lodewijk & Frans Morterlmans – Mortelmanshuis

### Page 16

- © Roger Raveel

### Page 18

- © Odile Kinart

### Page 20

- 1/ © Fondation Paul Delvaux/ SABAM BELGIUM 2013
- 2/ © Boy Kortekaas
- 3/ © Pieter Verhaeghe
- 4/ © VRT

### Page 21

- © Hélène Jacobowitz

### Page 22

- © Serendipity Films

### Page 23

- © Stef Depover

### Page 24

- 1/ © Ch. Herscovici/ SABAM BELGIUM 2013
- 2/ © Sofie Peeters
- 3/ © Yevgueni
- 4/ © Lido

### Page 25

- © Michel Goessens

### Page 32

- 1/ © Kuong Nguyen
- 2/ © Letizia Camboni
- 3/ © SABAM
- 4/ © Terra Mia

### Page 37

- © Festival d'Avignon

### Page 44

- 1/ © Théâtre de Poche
- 2/ © Danny Willems
- 3/ © Angel Ramos Sanchez
- 4/ © Successio Joan Miro, Barcelona/ SABAM BELGIUM 2013

### Page 45

- © Paul Leroy

### Page 58

- 1/ © Wim Van Eesbeek
- 2/ © Filip Naudts
- 3/ Bart Moeyaert © Diego Franssens
- 4/ © Johan Coppennolle

### Page 59

- 5/ © Mous Lamrabat

### Page 59

- © Christophe Toffolo

### Page 100

- 1/ © Peter Elliot

### Page 100

- 2/ © Shelter
- 3/ © Gilbert Delahaye
- 4/ © Grégory Navarra
- 5/ © Sacha Delonne

### Page 101

- © Stef Lernous

### Page 106

- 1/ © Fragment d'une oeuvre de SamDillemans/ Wim Van Eesbeek
- 2/ © KFD
- 3/ © Nicolas Viot
- 4/ © Broedbloeders

### Page 107

- © Wonge Bergmann / Troubleyn / Jan Fabre

### Page 110

- © vzw Lodewijk & Frans Mortelmans – Mortelmanshuis



rue d'Arlon 75-77

1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.SABAM.be>